
Conférence du désarmement

11 juin 2013

Français

Compte rendu définitif de la mille deux cent quatre-vingt-neuvième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 11 juin 2013, à 10 heures

President : Sr. Mohsen Naziri Asl.....(République islamique d'Iran)

GE.15-03526 (F) 021116 240117



* 1 5 0 3 5 2 6 *

Merci de recycler



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1289^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Avant de commencer nos travaux, je voudrais dire au revoir à notre collègue M. Haeryong Kwon, Ambassadeur de la République de Corée, et lui souhaiter succès et satisfaction dans ses nouvelles fonctions.

Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier toutes les délégations qui ont contribué à notre précédent débat en plénière sur le programme de travail. En effet, notre débat et nos échanges de vues, officiels et officieux, concernant le programme de travail, ont été très utiles et très positifs, et les États membres ont pu exprimer les positions de leurs pays et proposer des moyens possibles de surmonter les problèmes liés au programme de travail. Depuis notre précédente séance plénière, nous avons poursuivi nos consultations bilatérales officieuses concernant le programme de travail de la Conférence. Lors de nos consultations de la semaine dernière, nous avons examiné plusieurs approches différentes et constaté que les délégations tendaient à privilégier une approche pragmatique. Je poursuivrai mes consultations dans le but de trouver le meilleur moyen de parvenir à un accord sur le programme de travail.

Comme je l'ai indiqué lors de notre dernière séance, la séance d'aujourd'hui sera consacrée au thème de la revitalisation de la Conférence du désarmement.

Je voudrais, si vous me le permettez, m'exprimer quelques instants en ma qualité de représentant de la République islamique d'Iran, afin d'exposer, pendant que j'ai la parole, la position de mon pays sur la question de la revitalisation. De notre point de vue, la Conférence du désarmement, unique instance de négociation dans le domaine du désarmement, est un des éléments importants du mécanisme de désarmement créé par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement. Elle est une instance bien connue dans les milieux des diplomates s'occupant du désarmement multilatéral, et elle est porteuse d'un glorieux passé jalonné de réalisations majeures s'agissant des instruments juridiquement contraignants dans le domaine du désarmement. Son ordre du jour, sa composition et son règlement intérieur uniques en font une instance exceptionnelle de négociation dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Lors de cette première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a mis en place le mécanisme du désarmement. Si nous devons surmonter les difficultés qui entravent l'efficacité de ce mécanisme, nous n'avons d'autre choix que de prendre la bonne voie, c'est-à-dire de convoquer une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement. Telle est la position déclarée du Mouvement des pays non alignés, à savoir que l'Assemblée générale devrait tenir une quatrième session extraordinaire, mais elle n'a toujours pas été convoquée.

Or, depuis quelques années, la situation en ce qui concerne la sécurité internationale est en plein bouleversement. On assiste à un déferlement d'exhortations à l'accomplissement de progrès plus importants sur le front du désarmement, et plus particulièrement du désarmement nucléaire. Les membres de la communauté internationale ont fait du désarmement nucléaire leur priorité absolue, et la Conférence doit porter à cette priorité toute l'attention qui lui est due. Le rôle actif et ambitieux de la société civile dans les questions de sécurité et de désarmement est une réalité, et le nombre croissant des États les plus divers qui portent un intérêt manifeste aux différents aspects du désarmement nucléaire est un fait avéré. Il s'ensuit que la Conférence du désarmement est sous pression et que les attentes de la communauté internationale sont toujours plus fortes. Les chemins empruntés parallèlement à la Conférence risquent de fragiliser cette instance multilatérale unique de négociation dans le domaine du désarmement. Il est par conséquent primordial de renforcer et revitaliser la Conférence en lui permettant de reprendre son travail de fond, particulièrement dans le domaine du désarmement nucléaire.

De notre point de vue, le problème de cette instance est un problème, non de procédure, mais bien de fond qui trouve son origine dans l'absence de la volonté politique nécessaire pour entamer des négociations sur le désarmement nucléaire. Par conséquent, l'effort de revitalisation de la Conférence ne doit pas porter sur une réforme de procédure, mais plutôt sur la dynamique à retrouver pour promouvoir la volonté politique nécessaire à la reprise d'un travail de fond sur le désarmement nucléaire.

Je reviens à présent à mes fonctions de président et au thème en discussion aujourd'hui. Comme vous le savez, la présente séance plénière offrira aux délégations la possibilité d'exposer leur point de vue sur une question de la plus haute importance. Dans ce contexte, j'attends avec intérêt de connaître la position des délégations sur la question de la revitalisation de la Conférence, qui consiste également à rechercher les moyens de permettre aux organisations non gouvernementales de participer activement à ses travaux.

Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent faire des observations sur cette question. Je donne la parole au représentant du Zimbabwe, qui s'exprimera au nom du Groupe des 21.

M. Manzou (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous donner lecture d'une déclaration générale au nom du Groupe des 21. Auparavant, qu'il me soit permis, au nom du Groupe des 21, de vous exprimer notre profonde gratitude pour l'habileté dont vous faites preuve dans la conduite des affaires de la Conférence.

Le Groupe des 21 tient à souligner une nouvelle fois que la Conférence du désarmement est l'instance multilatérale unique de négociation dans le domaine du désarmement, qui a reçu mandat de l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, et il souligne également la nécessité de préserver cette instance en renforçant ses qualités essentielles, son rôle et son utilité. Nous nous devons de souligner la nécessité de redoubler d'efforts pour renforcer et revitaliser la Conférence et préserver sa crédibilité en lui permettant de reprendre un travail de fond, y compris, entre autres, par l'ouverture de négociations sur un désarmement nucléaire.

De l'avis de l'immense majorité des membres de la communauté internationale et des membres de la Conférence du désarmement, le désarmement nucléaire et l'élimination complète des armes nucléaires demeurent notre priorité absolue. Le Groupe des 21 réaffirme sa vive inquiétude face au danger que présentent pour la survie de l'humanité la persistance des armes nucléaires et l'éventualité de leur emploi ou de la menace de leur emploi. Soulignant son profond attachement au désarmement nucléaire, le Groupe des 21 tient à insister sur l'urgente nécessité de commencer sans plus attendre des négociations sur cette question à la Conférence du désarmement. La Conférence du désarmement doit prioritairement engager des négociations sur un programme échelonné devant conduire à l'élimination complète des armes nucléaires, y compris une convention sur les armes nucléaires interdisant la possession, la mise au point, la fabrication, le stockage, le transfert et l'emploi des armes nucléaires, devant conduire à l'élimination mondiale, non discriminatoire et vérifiable des armes nucléaires suivant un calendrier précis.

Le Groupe des 21 réaffirme la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et il se déclare déterminé à promouvoir le multilatéralisme en tant que principe de base des négociations dans ces domaines. Il accueille avec satisfaction la convocation d'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement nucléaire, qui aura lieu à New York le 26 septembre 2013 et qui, sans aucun doute, contribuera de façon concrète à la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire. Le Groupe des 21 encourage tous les États à participer activement et au plus haut niveau à cette importante réunion.

Le Groupe des 21 réaffirme l'importance du mécanisme de désarmement multilatéral. Il prend note du travail engagé dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée chargé par l'Assemblée générale d'élaborer des propositions destinées à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, le but étant de parvenir à l'avènement durable d'un monde sans armes nucléaires, et il espère que ce travail contribuera au désarmement nucléaire lui-même ou aux négociations en la matière à la Conférence du désarmement.

Le Groupe des 21 réaffirme que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires. En attendant l'élimination complète de ces armes, le Groupe des 21 réaffirme l'urgente nécessité de conclure un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant visant à garantir efficacement et en priorité les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes. Il se déclare préoccupé par le fait que, en dépit de l'engagement des États dotés d'armes nucléaires et des demandes exprimées de longue date par les États non dotés d'armes nucléaires à l'effet de bénéficier de telles garanties juridiquement contraignantes, aucun progrès tangible n'a été accompli sur ce point. Cette situation est encore plus préoccupante pour les États non dotés d'armes nucléaires qui ont, de façon implicite ou explicite, fait l'objet de menaces nucléaires de la part de certains États dotés d'armes nucléaires, en violation des obligations qui leur incombaient au vertu de la Charte des Nations Unies.

En conséquence, le Groupe des 21 regrette que la Conférence du désarmement n'ait pas été en mesure d'engager un travail de fond sur la base de son ordre du jour. Il prend note des divers efforts entrepris pour parvenir à un consensus sur le programme de travail de la Conférence, en particulier du programme de travail adopté le 29 mai 2009, mais qui n'a jamais été exécuté, de même que de tous les efforts entrepris dans l'intervalle et de toutes les propositions de programme de travail, en particulier des propositions soumises le 14 mars 2012 et le 11 février 2013, lesquelles n'ont pas été adoptées.

Le Groupe des 21 réaffirme que la Conférence doit de toute urgence adopter et exécuter un programme de travail équilibré et complet sur la base de son ordre du jour, en prenant en compte les intérêts de sécurité de tous les États et traiter, entre autres, les questions centrales telles que le désarmement nucléaire, dans le respect de son règlement intérieur.

Le Groupe des 21 considère en outre que la promotion des travaux du mécanisme de désarmement de l'ONU suppose l'existence d'une conjoncture politique favorable au respect des intérêts collectifs de tous les États.

Tout en regrettant vivement l'absence persistante de consensus sur la mise en œuvre du programme multilatéral de désarmement dans le cadre des mécanismes de désarmement de l'ONU, particulièrement en ce qui concerne le respect, en priorité, des engagements relatifs au désarmement nucléaire, le Groupe des 21 réaffirme qu'il est favorable à la convocation, le plus tôt possible, de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, et juge très préoccupant le fait qu'une telle session n'a toujours pas été convoquée.

Le Groupe des 21 réaffirme l'importance de l'établissement, au Moyen-Orient, d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, et il regrette vivement le retard pris dans l'adoption de mesures concrètes à cet effet.

Le Groupe des 21 réaffirme qu'il importe de poursuivre les consultations sur la question d'un éventuel élargissement de la composition de la Conférence du désarmement.

Il continue d'appuyer le développement des échanges entre la Conférence du désarmement et la société civile dans le domaine du désarmement, particulièrement du

désarmement nucléaire, eu égard au rôle de la Conférence en tant qu'instance de négociation.

Le Groupe des 21 constate qu'il demeure nécessaire que l'ONU dispose d'une capacité de recherche indépendante, impartiale et objective sur les questions relatives au désarmement et, prioritairement, au désarmement nucléaire. Dans ce contexte, nous estimons que l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) doit pouvoir donner la pleine mesure de ses capacités, particulièrement compte tenu du fait qu'il a pour origine la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Il est important de faire en sorte que l'UNIDIR continue de jouer de façon autonome et impartiale son rôle, qui est de réaliser des études approfondies et à long terme sur les questions relatives au désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Zimbabwe de la déclaration qu'il vient de prononcer au nom du Groupe des 21. L'orateur suivant sur la liste est M. Schmid, Ambassadeur de la Suisse.

M. Schmid (Suisse) : Monsieur le Président, comme il s'agit de la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à cette fonction. À peine arrivé à Genève, vous vous retrouvez propulsé à la présidence de la Conférence du désarmement et êtes ainsi confronté à la difficile tâche de faire adopter un programme de travail par ses membres. Il s'agit là d'un défi de taille mais qu'il est essentiel de relever pour l'avenir de la Conférence.

Monsieur le Président, la revitalisation de la Conférence du désarmement est une thématique d'importance. Il est capital que la Conférence du désarmement puisse remplir son mandat et négocier des instruments multilatéraux, mais la paralysie prolongée de cet organe menace son avenir et engendre une situation particulièrement préoccupante. L'attention que témoignent tant l'Assemblée générale des Nations Unies que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à cette question depuis plusieurs années est là pour le démontrer. Nous vous remercions donc d'avoir décidé de consacrer la présente séance à cette question cruciale.

Comme nous l'avons souligné à plusieurs occasions, l'adoption d'un programme de travail serait sans nul doute le meilleur moyen de revitaliser cette enceinte. Ainsi, je ne peux que vous féliciter de l'engagement que vous démontrez face à ce défi, notamment en consacrant, la semaine dernière, la séance de la Conférence du désarmement à la thématique du programme de travail.

Permettez-moi en tout premier lieu de prononcer quelques mots sur la position de mon pays à ce sujet. La Suisse continue de croire que la Conférence du désarmement dispose du potentiel nécessaire pour jouer un rôle crucial dans la réponse à apporter aux défis urgents en matière de sécurité, tant internationale que nationale et humaine. Nous souhaiterions voir la Conférence du désarmement entamer des négociations, remplissant ainsi son mandat et mettant fin aux dysfonctionnements qui l'affectent depuis trop longtemps.

L'adoption et la mise en œuvre d'un programme de travail représentent dès lors des défis centraux que ses membres se doivent de relever avec le plus grand engagement. Mon pays aborde cette question avec pragmatisme et avec la souplesse nécessaire. Mon pays est ainsi prêt à prendre part à des négociations sur l'ensemble des quatre points cardinaux à l'ordre du jour de la Conférence. Mais il est également disposé à discuter la question plus globale de la manière dont nous devrions aborder l'élaboration du programme de travail.

Une première question concerne le contenu d'un tel programme. À ce sujet, la possibilité d'agir sur la base d'un programme simplifié a été récemment de nouveau mise en avant. Cette idée nous semble intéressante, pour autant qu'un tel programme ait pour

fonction de nous rapprocher des négociations. La possibilité de dissocier l'adoption du programme de travail et les mandats pour les thématiques spécifiques a également été relevée à maintes reprises. Ces questions mériteraient, à notre sens, un réel approfondissement.

La question du processus de décision relatif au programme de travail constitue un autre sujet d'importance méritant d'être étudié plus avant. Ainsi, nous devrions nous poser la question de savoir si une plus grande continuité dans la mise en œuvre du programme de travail d'une année sur l'autre serait possible et souhaitable et si, dans l'affirmative, dans quelles conditions. Une réflexion nous semble également nécessaire quant à l'application de la règle du consensus eu égard aux décisions d'ordre procédural, comme l'adoption du programme de travail. La règle du consensus constitue une garantie claire que les intérêts légitimes de sécurité des États seront préservés lors des négociations. Pour cette raison, le fait qu'elle est invoquée systématiquement aujourd'hui pour bloquer l'adoption du programme de travail est à notre sens difficilement compréhensible.

Monsieur le Président, ma délégation est persuadée que le manque de progrès au sein de la Conférence du désarmement n'est pas uniquement dû à des facteurs externes et au manque de volonté politique. Les déficiences institutionnelles existent et remédier à certaines d'entre elles pourrait aider à générer le consensus tant attendu sur un programme de travail qui soit solide et surtout mis en œuvre.

Lors de ma déclaration du 24 mai faisant suite au séminaire organisé par l'Indonésie et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et consacré à l'exploration des moyens de surmonter les blocages à la Conférence du désarmement, j'ai souligné l'importance qu'il y avait pour cette dernière de se pencher sur la question de ses méthodes de travail étant donné que celles-ci étaient étroitement liées à notre capacité à trouver la volonté politique d'aller de l'avant. En d'autres termes, les méthodes de travail doivent faciliter plutôt qu'inhiber les processus politiques. Les procédures de la Conférence du désarmement devraient aider à rendre la recherche du consensus plus facile, et non pas plus compliquée.

À l'occasion de cette déclaration, j'ai également souligné ma conviction quant à la nécessité pour la Conférence du désarmement d'initier un processus structuré visant à examiner dans le détail ses méthodes de travail, avec pour but d'améliorer le fonctionnement de la Conférence. Permettez-moi de préciser ma pensée en la matière.

Tout d'abord, qu'entend-on par processus structuré ? Il existe clairement plusieurs approches et options possibles en la matière.

L'exercice qui a abouti à la décision prise en 1990 par la Conférence du désarmement sur l'amélioration et l'efficacité de son fonctionnement (CD/1036) s'est appuyé sur une approche progressive. Il a tout d'abord pris la forme de la mise en place par la Conférence du désarmement d'un groupe informel composé de sept chefs de délégation agissant à titre personnel, chargé d'étudier les différents aspects de la question. Une fois le sujet mûri, des consultations informelles ouvertes ont été organisées sous la conduite de l'Ambassadeur du Pakistan.

Une deuxième approche possible consiste à désigner un coordonnateur spécial chargé de se pencher sur les méthodes de travail de la Conférence du désarmement et sur la manière de les améliorer. Là encore, des précédents existent. Des coordonnateurs spéciaux ont été mandatés en 2001 et en 2002 tant pour traiter de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence du désarmement que pour réexaminer son ordre du jour ou pour se pencher sur l'élargissement de sa composition. Ces coordonnateurs spéciaux se sont appuyés pour leurs travaux sur des consultations bilatérales et des séances officieuses à participation non limitée.

Une troisième approche possible consiste en la création d'un organe subsidiaire à la Conférence du désarmement, comme prévu à l'article 23 de son règlement intérieur, que cet organe prenne la forme d'un comité spécial ou d'un groupe de travail.

Monsieur le Président, une question cruciale qui se pose quant à un processus structuré de réflexion sur les méthodes de travail de la Conférence du désarmement concerne les thématiques que celui-ci devrait aborder. S'il est a priori clair qu'une telle question devra être précisée dans le cadre du processus une fois celui-ci lancé, permettez-moi ces quelques remarques à ce stade préliminaire.

Tout d'abord, je souhaite souligner qu'un tel exercice n'aurait pas pour fonction, à notre sens, de remettre en cause la règle du consensus. Cette règle nous semble être intimement liée à la Conférence du désarmement et au sujet particulièrement sensible de la sécurité traité par cette instance, même si elle semble souvent particulièrement contraignante à nombre d'entre nous. Par conséquent, un processus abordant les méthodes de travail de la Conférence du désarmement ne devrait pas avoir pour objet de remettre en cause la règle du consensus elle-même. Il pourrait néanmoins chercher à déterminer comment promouvoir une certaine retenue dans son utilisation, et notamment dans l'adoption du programme de travail, comme je l'ai mentionné un peu plus tôt.

Au-delà de cette question, il existe toute une série de sujets concernant nos méthodes de travail qui méritent un examen approfondi. La manière dont nous abordons notre programme de travail et les différents éléments liés à cette question auxquels j'ai fait allusion tout à l'heure, figureraient en bonne place d'un tel processus structuré. Mais d'autres éléments viennent également à l'esprit.

Ainsi, la question de l'ordre du jour et des thématiques qui y figurent est probablement également un sujet nécessitant un examen approfondi. Le fait que la Conférence du désarmement n'accorde qu'une attention relative à certains sujets centraux du désarmement mérite réflexion.

La durée de chaque présidence et le fait de savoir si l'approche actuelle facilite ou rend plus compliquée l'adoption d'un programme de travail nous semble également être une question à approfondir.

La question de l'élargissement de la Conférence du désarmement ainsi que celle de la participation de la société civile – que vous avez mentionnées aussi – sont probablement également des sujets qu'il aurait lieu d'aborder dans un tel processus structuré. En d'autres termes, la question se pose de savoir si un élargissement de la Conférence du désarmement pourrait permettre d'y changer les dynamiques tout en renforçant sa légitimité et sa crédibilité. Et le fait de savoir si une participation plus large de la société civile contribuerait à une revitalisation de la Conférence du désarmement à travers le dynamisme qu'elle pourrait y insuffler mérite également d'être examiné.

Cette liste de thématiques n'est bien entendu pas exhaustive. D'autres sujets mériteraient d'être approfondis. Définir les éléments à aborder nécessite un échange que nous appelons de nos vœux, tout comme la forme précise qu'un processus structuré devrait prendre. En revanche, le lancement d'un tel processus nous semble aujourd'hui clairement opportun et nécessaire au vu du blocage qui paralyse la Conférence du désarmement et sa potentielle contribution à une revitalisation de la Conférence. J'espère donc que ces précisions trouveront l'écho nécessaire.

Monsieur le Président, il nous paraît absolument central pour l'avenir de cette Conférence et du multilatéralisme dans le domaine du désarmement de nous pencher sur les questions que je viens d'aborder. Nous sommes nombreux à être prêts à approfondir ces questions. À ce sujet, je me permets de relever que tant le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies que le Secrétaire général de notre Conférence,

M. Kassym-Jomart Tokayev, ont appelé la Conférence du désarmement à se pencher sur sa revitalisation, y compris par des réformes qui seraient à même de générer une plus grande volonté politique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la Suisse de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. L'oratrice suivante est l'Ambassadrice de la République tchèque, qui s'exprimera au nom du groupe informel d'États observateurs à la Conférence, conformément à l'article 34 du règlement intérieur.

M^{me} Sequensová (République tchèque) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de m'exprimer au nom du groupe informel d'États observateurs à la Conférence du désarmement, qui est constitué de 42 pays de toutes les régions du monde. Certains de ces pays étaient présents lors de la création de la Conférence, en 1979, d'autres attendent depuis plus de vingt ans de pouvoir devenir membres à part entière de la Conférence. Tous les pays membres du groupe sont également parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à la Convention sur les armes chimiques, deux des instruments à avoir été négociés par cette instance honorable et respectée et par les instances qui l'ont précédée. Dans la plupart des cas, les pays membres du groupe sont parties à d'autres traités internationaux de désarmement, tels que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cette situation montre à quel point tous les pays membres du groupe sont déterminés à promouvoir les efforts mondiaux en faveur de la limitation des armements, du désarmement et de la non-prolifération.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir programmé le débat sur la revitalisation de la Conférence à ce moment particulièrement approprié. Nous accueillons par ailleurs avec satisfaction votre intention de poursuivre les discussions sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence et aussi sur celle de la participation de la société civile. Les États observateurs saisissent cette occasion d'exposer leur point de vue.

Nous sommes vivement préoccupés par l'impasse dans laquelle la Conférence se trouve depuis longtemps et par son incapacité, de ce fait, à engager un travail de fond. Nous regrettons que la Conférence ne soit pas capable de prendre une première mesure qui pourrait lui permettre de se remettre en mouvement. Tous les États observateurs estiment qu'il est urgent de revitaliser la Conférence, laquelle demeure incapable de remplir son mandat, qui consiste à négocier des traités multilatéraux de désarmement.

La revitalisation de la Conférence du désarmement est un processus multidimensionnel qui requiert une ferme volonté politique, un esprit de compromis et d'inlassables efforts. L'élargissement de la composition de la Conférence constitue une des composantes essentielles de ce processus. Nous déplorons que depuis 1999, année marquée par le dernier élargissement de la Conférence, aucune nouvelle mesure d'élargissement n'ait été prise, alors que le règlement intérieur, en son article 2, dispose que la composition de la Conférence du désarmement doit être révisée régulièrement. Nous déplorons également qu'aucun débat, officieux ou officiel, n'ait été consacré à la question de l'élargissement de la Conférence après 2002, année au cours de laquelle le dernier Coordonnateur spécial, Peter Kolarov, un collègue bulgare, a été désigné. En conséquence, nous appelons une nouvelle fois de nos vœux une réflexion sur la question. À cette fin, la désignation d'un coordonnateur spécial – ou même d'un coordonnateur relevant directement de la présidence – et l'ouverture d'un débat structuré serviraient les intérêts de la Conférence en lui offrant des possibilités nouvelles de succès. Les États observateurs considèrent que l'évolution de la situation internationale en matière de sécurité doit être dûment reflétée par une représentation appropriée des États à la Conférence du désarmement. Nous souhaitons contribuer à faire en sorte que la Conférence ne devienne pas une relique du passé et perde définitivement toute raison d'être.

De notre point de vue, la Conférence devrait examiner avec le plus grand sérieux les remarques qui lui ont été adressées en février 2012 par M. Tokayev, son Secrétaire général. La revitalisation de la Conférence passe également par une réforme de ses procédures et par une évaluation du fonctionnement des institutions actuelles. Nous sommes convaincus qu'un examen structuré et approfondi des propositions concrètes concernant la revitalisation, telles que celles qui ont été avancées par notre collègue suisse, contribueraient à renforcer la légitimité de cette instance multilatérale unique en ces temps difficiles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice de la République tchèque de la déclaration qu'elle vient de prononcer au nom du groupe informel d'États observateurs à la Conférence. L'orateur suivant est l'Ambassadeur de l'Irlande, qui s'exprimera au nom de l'Union européenne.

M. Kos (Irlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Les pays dont le nom suit s'associent à la présente déclaration : Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Islande, Serbie, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, République de Moldova et Ukraine.

Nous sommes fermement convaincus que le meilleur moyen de préserver la paix et la sécurité internationales consiste à adopter une conception multilatérale des questions de sécurité, de désarmement et de non-prolifération. Nous appuyons résolument l'Organisation Nations Unies et un multilatéralisme efficace. L'apparition de nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité internationale ne fait que rendre plus nécessaire que jamais l'amélioration du fonctionnement du système. Nous reconnaissons tous que les problèmes qui concernent la sécurité mondiale d'aujourd'hui appellent des solutions multilatérales concertées, et il est par conséquent grand temps de renforcer et de revitaliser l'action multilatérale.

Nous demeurons profondément troublés par le blocage persistant de la Conférence du désarmement. Conformément à son mandat, la Conférence a pour rôle fondamental de négocier des traités multilatéraux. Il incombe à tous les États membres de consolider la Conférence et de lui redonner le rôle central qui est le sien dans le renforcement du régime de non-prolifération et du désarmement multilatéral. Sa revitalisation est plus urgente que jamais.

Qu'il nous soit permis de réaffirmer notre profond attachement à la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale à la disposition de la communauté internationale pour négocier sur les questions de désarmement. Dans le même temps, nous savons que l'adoption d'un programme de travail nécessitera un effort politique soutenu. Si la stagnation actuelle perdure, le débat se concentrera de plus en plus sur d'autres solutions susceptibles de permettre aux États de progresser sur le front de la non-prolifération et du désarmement au plan multilatéral. Nous reconnaissons que tous les États sont légitimement préoccupés par leur sécurité, mais nous sommes fermement convaincus que la règle du consensus ne doit pas être utilisée abusivement pour autant. Nous engageons par conséquent toutes les délégations à la Conférence à faire preuve de la souplesse qui est requise de chacun d'entre nous pour surmonter notre paralysie prolongée.

Pour nous, le commencement immédiat d'un travail de fond à travers l'adoption et l'exécution d'un programme de travail équilibré et complet, sur la base du document CD/1864, constitue la priorité absolue. La Conférence doit se remettre au travail sans tarder. Nous avons un urgent besoin de progresser à l'échelon multilatéral sur les questions essentielles qui sont inscrites depuis si longtemps à l'ordre du jour, et nous devons faire en sorte que la Conférence accomplisse ce pour quoi elle a été créée.

S'agissant de la déclaration que vient de faire l'Ambassadrice de la République tchèque au nom du groupe informel d'États observateurs, nous tenons à réaffirmer que nous sommes attachés depuis longtemps à l'élargissement de la composition de la Conférence. Nous soulignons qu'il est important de poursuivre les consultations sur l'élargissement de la Conférence et appuyons avec énergie la désignation d'un coordonnateur spécial chargé de cette question.

Nous sommes par ailleurs très attachés à une coordination étroite et constante entre les six présidences, qui pourrait contribuer de façon considérable à nos travaux.

Dans l'esprit de notre dialogue avec la société civile, nous avons particulièrement à cœur d'étudier les moyens de permettre aux organisations non gouvernementales de mieux faire entendre leur voix et d'associer les institutions de recherche à nos travaux.

Nous prenons acte de la déclaration que vient de prononcer l'Ambassadeur de la Suisse et de ses propositions concernant un processus structuré destiné à réviser les méthodes de travail de la Conférence. Nous sommes impatients d'en apprendre davantage concernant ces idées, voire d'autres idées que les membres de la Conférence pourraient soumettre, pour autant qu'elles ne se substituent pas au travail effectif que la Conférence devrait accomplir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de l'Irlande de la déclaration qu'il a prononcée au nom de l'Union européenne. L'oratrice suivante est l'Ambassadrice de la France.

M^{me} Tang (France) : Monsieur le Président, la France souscrit pleinement à la déclaration qui vient d'être prononcée au nom de l'Union européenne. Je souhaite à présent faire quelques remarques à titre national.

La France est attachée à un désarmement multilatéral efficace, qui permet de créer les conditions d'un monde plus sûr, en œuvrant par étapes successives pour le désarmement général et complet. Toutes les institutions composant le mécanisme du désarmement, à savoir la Conférence du désarmement – seule enceinte multilatérale chargée de la négociation d'accords juridiquement contraignants –, la Commission du désarmement et la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, doivent contribuer à cet objectif à long terme. Or, nul ne peut ignorer le blocage que connaît la Conférence du désarmement. Cette situation n'est pas saine et nous partageons la frustration exprimée par la quasi-totalité des délégations ici au sujet du temps perdu et des ressources gaspillées.

Ce blocage est avant tout d'origine politique. Un « consensus moins un » existe pour lancer la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Nous souhaitons, bien entendu, que cette négociation soit menée au sein de la Conférence du désarmement, dont c'est la vocation. Il s'agit selon nous d'un sujet « mûr » et d'un projet qui apporterait une réelle contribution à la sécurité collective. Toutefois, nous ne devons pas nous interdire de réfléchir à des améliorations du fonctionnement de notre enceinte, et il est sain que plusieurs idées soient soumises à notre réflexion, notamment par notre Secrétaire général en février 2012 ou aujourd'hui par la Suisse.

Tout d'abord, la règle du consensus mérite, pour la France, d'être préservée, mais sa mise en œuvre a fait l'objet de dérives. Cette règle est la garantie de la participation de tous les acteurs intéressés par des négociations en matière de désarmement, confiants que leurs intérêts légitimes de sécurité seront respectés. C'est également une assurance que des accords négociés seront appliqués par tous ceux qui les ont adoptés. La règle du consensus est donc pour nous une condition du multilatéralisme efficace.

Au fil des ans, cependant, la règle du consensus à la Conférence du désarmement a été dévoyée dans la pratique et est devenue un moyen de blocage. Le consensus pour une

décision devrait se matérialiser par une absence d'opposition explicite, permettant aux travaux d'avancer. Le consensus est aussi un état d'esprit, qui suppose des efforts de part et d'autre pour parvenir à des concessions mutuelles. Malheureusement la pratique de la Conférence du désarmement a progressivement fait dériver le consensus vers l'unanimité, qui est une conception beaucoup plus formelle et restrictive. L'unanimité est appliquée, qui plus est, à l'ensemble des décisions, qu'elles soient de nature substantielle ou procédurale, à tous les stades de la procédure et quelle que soit l'importance de la question.

Ensuite, le rôle du président mérite réflexion. Il n'y a pas d'organe fonctionnant efficacement selon la règle du consensus sans une présidence capable d'être une force de proposition pour faire la synthèse des positions et pour aider à dégager des compromis. Si nous regardons notre histoire et si nous nous tournons vers l'époque, hélas trop lointaine, où cette Conférence négociait efficacement des traités d'importance capitale, ce rôle était d'abord celui des présidences de groupes de travail. C'est pourquoi la Conférence, dans sa formation plénière, pouvait fonctionner sans trop de difficulté avec une présidence tournant sur une base mensuelle.

Mais nous ne travaillons plus aujourd'hui qu'en séance plénière. Or il paraît difficile pour un président de la Conférence du désarmement, pendant un mois seulement, d'insuffler une dynamique à l'enceinte, et ce système montre vite ses limites. Par ailleurs, les prérogatives de la présidence de la Conférence ont été réduites au fil des années par une interprétation de plus en plus restrictive du règlement intérieur.

On voit bien que certaines questions de procédure sont de grande importance, en particulier la création de groupes de travail. C'est bien parce qu'un programme de travail a pour objet de créer des groupes de travail et donc détermine le démarrage effectif des négociations, voire les oriente dans une certaine mesure à travers un mandat, que ce document est sensible. Je le reconnais volontiers.

Mais lorsqu'il s'agit uniquement d'organiser les débats thématiques de la Conférence plénière dans le cadre de l'ordre du jour adopté en début d'année puisque nous avons bel et bien un ordre du jour –, est-il raisonnable d'avoir le même formalisme et de rechercher un accord explicite de la Conférence ? De même, lorsqu'il s'agit de recourir à une expertise extérieure et de procéder à une audition, a fortiori lorsque cette expertise vient de la famille des Nations Unies, est-il bien nécessaire de recourir à un tel formalisme ? Je crois que l'UNIDIR, par exemple, devrait pouvoir intervenir en séance de manière beaucoup plus souple.

Toutes les enceintes multilatérales efficaces peuvent s'appuyer, en tant que de besoin, sur des rapports ou des éléments fournis par un secrétariat impartial, non pas seulement pour des questions d'organisation matérielle des séances, mais d'abord et surtout pour les questions de fond. Le Conseil de sécurité, par exemple, n'hésite pas à demander au secrétariat de lui faire rapport sur de nombreux sujets. Notre secrétariat lui aussi devrait pouvoir jouer un rôle de fond plus important.

Enfin, nous devons répondre aux candidatures légitimes de nombreux États, qui demandent à rejoindre cette enceinte. Naturellement, la France est particulièrement sensible aux attentes des autres États de l'Union européenne, sans exclure les autres régions du monde, cela va de soi. Nous sommes donc favorables à un élargissement limité, à condition de trouver un juste équilibre entre le nombre d'États à accueillir et l'amélioration de l'efficacité de l'enceinte.

Monsieur le Président, telles sont selon nous quelques pistes qu'il faudrait explorer pour améliorer le fonctionnement de la Conférence du désarmement. C'est pour nous une voie préférable à la recherche du contournement de la Conférence du désarmement et à la création d'enceintes parallèles, qui ne peuvent que nuire au désarmement.

Ayons à l'esprit que, dans un tel cas, nous saurions ce que nous perdriions alors que nous ignorerions ce que nous gagnerions en échange. Nous perdriions à la fois la seule instance permanente agréée par la communauté internationale pour mener à bien des négociations en matière de désarmement, la seule enceinte où siègent la totalité des États disposant de capacités clefs dans les domaines les plus sensibles, et enfin une présence continue d'experts, ici à Genève, aussi bien sur les armes de destruction massive que sur les armes conventionnelles, expertise qui n'existe dans nulle autre capitale multilatérale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante de la France. L'orateur suivant est le représentant de l'Irlande.

M. Jackson (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande se réjouit de l'occasion qui lui est offerte d'exposer sa position et d'écouter les points de vue et les idées des autres délégations sur la question de la revitalisation de la Conférence du désarmement. Nous souscrivons à la déclaration faite au nom de l'Union européenne.

L'Irlande a toujours considéré qu'un système multilatéral solide et efficace était le moyen le plus approprié de promouvoir la paix et la sécurité internationales. Un système solide et performant fondé sur des règles bénéficie à l'ensemble des nations et de leurs citoyens. Il y a longtemps que l'Irlande est un partisan du désarmement comme vecteur fondamental de paix et de sécurité, et elle entend bien le rester.

Comme de nombreuses délégations, la délégation irlandaise regrette que cette instance, qui est au cœur du dispositif multilatéral de désarmement, demeure incapable, depuis plus de dix ans, d'écrire une nouvelle page de son histoire marquée par tant de réalisations impressionnantes.

Monsieur le Président, comme vous l'avez fait observer dans votre déclaration liminaire du 28 mai dernier, le succès de la Conférence relève de notre responsabilité collective. C'est également ce qu'a souligné, la semaine dernière, l'Ambassadeur de l'Indonésie, M. Wibowo, qui a observé que les membres de la Conférence devaient assumer leur part de travail et de responsabilité.

La question de la revitalisation de la Conférence a été débattue en 2012, et de très nombreux États membres se sont exprimés. La participation au séminaire organisé le 15 mai dernier par l'Indonésie et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement a été très conséquente. Ma délégation estime qu'il existe un intérêt manifeste pour une revitalisation de la Conférence destinée à permettre à cette instance de reprendre le travail que la communauté internationale lui a confié, à savoir négocier des instruments multilatéraux de désarmement.

L'année dernière, lors des discussions consacrées à la question de la revitalisation, de nombreuses délégations ont estimé que le meilleur moyen pour la Conférence de se relancer serait de reprendre un travail de fond. Ma délégation est également de cet avis, mais dans le même temps, il lui semble judicieux d'examiner nos méthodes de travail pour déterminer si elles conviennent à la tâche qui nous a été confiée.

Une réflexion approfondie sur les modes de fonctionnement que nous avons choisis pourrait nous montrer que des améliorations sont possibles, qui nous permettraient d'accomplir notre travail de façon plus efficiente et efficace. Nos méthodes de travail devraient nous aider à obtenir des résultats et ne pas être, comme on l'entend dire parfois, la raison de l'absence de résultats.

Certes, ma délégation ne s'attend pas à ce que l'examen de nos méthodes de travail produise un résultat miraculeux qui nous permette de reprendre immédiatement un travail de fond, mais nous considérons tout de même qu'il est temps d'entreprendre un tel examen.

En guise de première contribution, ma délégation propose de mettre en place une coopération plus active avec la société civile et les institutions universitaires. S'il est vrai que c'est à nous, États, qu'il incombe de négocier des instruments juridiques internationaux, la somme de savoir-faire extérieure aux cercles diplomatiques peut représenter un apport inestimable. La société civile et les institutions universitaires peuvent nous apporter un savoir-faire et des renseignements d'ordre technique, et leur travail de communication peut nous aider à mieux comprendre les enjeux.

L'Irlande affirme depuis longtemps que tous les États qui souhaitent devenir membres de cette instance devraient avoir la possibilité de le faire. Nous sommes fermement convaincus que la Conférence aurait tout à y gagner et que cet élément du dispositif multilatéral de désarmement s'en trouverait renforcé. Nous considérons qu'il est urgent de désigner un coordonnateur spécial sur l'élargissement de la Conférence.

L'Irlande demeure fermement convaincue que le système multilatéral produit des résultats. Comme l'a observé notre Ministre d'État au commerce et au développement la semaine dernière, à New York, lors de la cérémonie de signature du Traité sur le commerce des armes, et je le cite en substance, il s'agit là d'une réalisation marquante pour le système des Nations Unies et d'une légitimation de notre mode d'action collectif. Ceux qui doutent de la capacité de l'Organisation des Nations Unies à s'acquitter de son mandat fondamental, qui est de contribuer à la paix et à la sécurité du monde, ont reçu une réponse. Le label Nations Unies confère une légitimité unique et sans égale.

Au début de cette année, M. Tokayev, Secrétaire général de la Conférence du désarmement, réaffirmant son attachement à la Conférence du désarmement, a déclaré que la Conférence devait rechercher des solutions susceptibles de produire un nouvel élan en vue de mesures utiles. Ma délégation considère qu'un examen structuré de nos méthodes de travail constitue une de ces solutions et qu'il mérite par conséquent toute notre attention.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Irlande de sa déclaration. L'orateur suivant est le représentant des Pays-Bas.

M. Verstedden (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de souscrire pleinement à la déclaration qui a été prononcée tout à l'heure au nom de l'Union européenne.

Pour les Pays-Bas, la revitalisation de la Conférence du désarmement reste un thème important dont nous devons rester saisis pour tenter de trouver un moyen de débloquer le mécanisme du désarmement. Cela ne sera pas chose aisée. La semaine dernière, nous avons, dans cette salle, examiné les perspectives de parvenir à un programme de travail pour la Conférence. Ce débat a une nouvelle fois mis en lumière les difficultés que nous rencontrons pour adopter et exécuter un tel programme. Beaucoup de temps s'est écoulé depuis que la Conférence a, pour la dernière fois, exercé son mandat, qui est de négocier des traités de désarmement. Aujourd'hui, après quinze années sans le moindre résultat, la Conférence perd peu à peu de son importance et de sa crédibilité.

Nous ne sommes pas tant frustrés par la stagnation de la Conférence du désarmement que par l'absence de progrès significatifs concernant l'approche multilatérale du désarmement nucléaire. Conserver la Conférence du désarmement ne doit pas constituer un objectif à tout prix. Ce qui compte en effet avant tout, c'est de progresser. C'est pourquoi, de notre point de vue, ce ne sont pas tant les tentatives entreprises pour entamer des discussions sur le désarmement dans d'autres enceintes qui sont à blâmer, mais bien plutôt le statu quo qui paralyse la Conférence. Nous demeurons persuadés que la Conférence peut jouer un rôle, mais nous sommes ouverts à d'autres démarches. Par principe, nous sommes intéressés par toute possibilité susceptible de nous permettre de progresser de façon effective. Pour nous, peu importe l'instance dans le cadre de laquelle ces négociations auront lieu.

Alors que nous sommes à la recherche de moyens de remettre le mécanisme du désarmement en marche, nous accueillons avec satisfaction l'occasion qui nous est offerte aujourd'hui d'examiner la question de la revitalisation de la Conférence. Lors de la soixante-septième session de la Première Commission, les Pays-Bas, la Suisse et l'Afrique du Sud ont soumis le projet de texte devenu la décision 67/519 visant à maintenir, cette année encore, la question de la revitalisation de la Conférence du désarmement et des négociations multilatérales sur le désarmement à l'ordre du jour de la Première Commission.

Nous sommes ouverts à la possibilité de débattre des idées et des propositions de la Suisse concernant l'examen des méthodes de travail de la Conférence, y compris les procédures et les principes opérationnels qui la contraignent dans des proportions considérables. Nous sommes favorables aux idées et aux propositions susceptibles de nous aider à parvenir plus aisément à un consensus, de sorte que nous puissions engager un travail de fond le plus tôt possible.

Nous devons étudier les moyens par lesquels nous abordons la question du programme de travail à la Conférence. Les Pays-Bas privilégient le mode pragmatique. Pour nous, un accord sur un programme de travail n'est pas une fin en soi, mais un moyen de commencer un véritable travail de fond. Un programme de travail n'est qu'un outil, un instrument tout au plus. L'objectif est de permettre à la Conférence de se remettre au travail sur le désarmement nucléaire. En d'autres termes, nous devons engager des négociations sur des instruments efficaces susceptibles de faire avancer cette cause.

Dans ce contexte, je souscris pleinement à la remarque faite la semaine dernière par l'Ambassadeur de l'Indonésie, qui a affirmé que la responsabilité de l'adoption et de l'exécution d'un programme de travail n'incombait pas uniquement à la présidence de la Conférence, mais à l'ensemble de ses États membres. C'est seulement lorsque nous travaillerons ensemble que nous progresserons réellement vers l'adoption d'un programme de travail, puis vers son exécution.

Nous devons également examiner notre règlement intérieur dans le contexte du programme de travail. Si nous parvenons à un consensus sur un programme de travail, notre règlement intérieur tel qu'il se présente aujourd'hui dispose que ce programme de travail n'est valable que pour une année seulement. Cela signifie que nous devons nous livrer au même exercice laborieux chaque année avec, à chaque fois, le risque de ne pas pouvoir nous mettre d'accord. Nous devons donc étudier la possibilité de proroger la validité du programme de travail.

Une autre question sur laquelle nous pourrions nous interroger est celle de savoir si les travaux de la Conférence pourraient être facilités par une prolongation de la durée de chaque présidence, comme cela a été proposé par l'Indonésie et par la Suisse. Une présidence plus longue me semble comporter certains avantages, car elle permettrait de préserver la connaissance des dossiers et de disposer de davantage de temps pour négocier un programme de travail, mais elle comporte aussi certains inconvénients, notamment du fait de la charge de travail qu'elle comporterait pour les délégations les moins nombreuses. Une autre idée sur laquelle nous pourrions nous pencher concernant la présidence est celle de savoir si la Conférence aurait intérêt à élire son président.

Une autre question encore qui appelle notre attention est celle du renforcement et de l'élargissement de la participation de la société civile aux travaux de la Conférence. La société civile peut-elle jouer un rôle actif au sein de la Conférence comme elle le fait, par exemple, au sein du Groupe de travail à participation non limitée ?

Les Pays-Bas attendent beaucoup de la suite du débat sur l'importante thématique de la revitalisation de la Conférence, tant au sein de la Conférence elle-même qu'à l'Assemblée générale. Nous espérons que ce débat sera conduit de façon transparente et

inclusive, dans un esprit tourné vers l'obtention de résultats. Nous espérons également que ce débat permettra, en fin de compte, de lever les obstacles qui entravent aujourd'hui l'ouverture de négociations effectives.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des Pays-Bas de sa déclaration. L'orateur suivant est l'Ambassadeur de la Bulgarie.

M. Piperkov (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, en guise de complément à la déclaration de l'Union européenne, à laquelle ma délégation s'associe pleinement, évoquer plusieurs questions que ma délégation juge essentielles et qui concernent la façon de faire à nouveau de la Conférence du désarmement une instance fonctionnelle et apte à négocier.

En dépit du blocage prolongé qui paralyse la Conférence, la Bulgarie demeure profondément attachée aux objectifs du désarmement multilatéral et de la non-prolifération. Nous maintenons notre confiance dans le multilatéralisme, que nous considérons comme le seul moyen fiable d'apporter une solution durable aux préoccupations de sécurité de chaque État. Il y a déjà plus de quinze ans que la Conférence a, pour la dernière fois, produit un résultat de fond, et plus de vingt ans qu'elle a, pour la dernière fois, examiné et modifié son règlement intérieur. Dans l'intervalle, un certain nombre de nouveaux défis en matière de sécurité sont venus bouleverser irrémédiablement les préoccupations des États du monde à ce sujet.

La Conférence du désarmement et son règlement intérieur n'ont pas évolué. La Conférence telle qu'elle a été créée en 1979 est-elle toujours capable de débattre et d'inspirer le degré de confiance nécessaire pour permettre aux délégations de s'asseoir à la table des négociations ? Le règlement intérieur et la composition de la Conférence sont-ils toujours en adéquation avec les réalités et les défis du XXI^e siècle ? À en juger d'après les résultats obtenus par la Conférence au cours des 15 dernières années, cela n'est, semble-t-il, pas le cas.

Monsieur le Président, vous nous avez invités à exposer nos positions concernant la question de la revitalisation de la Conférence. Le mot « revitalisation » désigne l'action de redonner force et efficacité à quelque chose qui est en train de s'éteindre ou de s'affaiblir. Faut-il en déduire que pour nous, ce projet a complètement échoué ? La Bulgarie continue d'attacher une haute importance aux travaux de cet organe, unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Pour cette raison, nous préférierions débattre de la façon de permettre à nouveau à la Conférence d'accomplir effectivement son mandat, au lieu de débattre de la question de sa revitalisation.

Il faudrait peut-être revoir les mécanismes que la Conférence met à la disposition de ses États membres pour leur permettre de traiter efficacement les questions relatives au désarmement et à la non-prolifération. Ces mécanismes ont pour fondement le règlement intérieur et pour moteur la volonté politique. L'un et l'autre doivent fonctionner en parallèle et avancer dans la même direction. Les défis mondiaux et les préoccupations nationales qui caractérisent le monde moderne requièrent de chaque État qu'il travaille avec énergie, mais aussi collectivement, ce qui implique nécessairement des concessions et des compromis qui eux-mêmes exigent une volonté politique. Le règlement intérieur n'a pratiquement connu aucune évolution substantielle depuis la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. C'est à la fin des années 1980 que le règlement intérieur a été revu et légèrement modifié, travail qui a abouti à l'adoption de la décision publiée sous la cote CD/1036, en 1990. Dans ce contexte, il est surprenant que certains États membres de la Conférence considèrent que le règlement intérieur tel qu'il se présente aujourd'hui est en pleine adéquation avec les réalités du XXI^e siècle et qu'il n'est pas un facteur du blocage actuel.

La Bulgarie est de l'avis que nous devons porter notre attention sur les modes opératoires de la Conférence. Par exemple, nous pourrions envisager de modifier la pratique actuelle concernant le mode de désignation des présidents de la Conférence. À en juger d'après notre expérience et comme de nombreuses délégations l'ont confirmé dans leurs déclarations au fil des ans, une présidence d'un mois ne laisse pas suffisamment de temps pour entreprendre un travail substantiel ou pour approfondir l'étude des problèmes et de leurs possibles solutions. Nous voudrions nous faire l'écho des propositions du Secrétaire général de la Conférence visant à étudier des solutions telles que l'instauration de présidences plus longues ou et la mise en place d'un système de présidence tournante entre les groupes régionaux.

Ma délégation apprécie au plus haut point les efforts faits depuis quinze ans par les présidents successifs et les cycles de consultations élargies qu'ils ont organisés avec les États membres dans le but de trouver un terrain d'entente et d'adopter un programme de travail. Néanmoins, nous pensons que les États membres devraient être associés plus étroitement à l'élaboration de leur programme de travail. Pourquoi ne pas tenter de faire évoluer la pratique actuelle consistant à rédiger le programme de travail de la Conférence en dehors de cette enceinte ? C'est aux États membres qu'il incombe de convenir d'un programme de travail, et cette tâche ne devrait pas revenir aux présidents. Le rôle du Président est de faciliter le processus, mais en aucun cas d'endosser toute la responsabilité de la rédaction du programme de travail. Dès lors que nous négocions des rapports annuels en séance plénière, pourquoi ne pas élaborer un programme de travail en utilisant la même procédure ?

La volonté politique de nos prédécesseurs, fondateurs de la Conférence du désarmement, n'a jamais été de constituer un club fermé. L'élargissement de la composition de cette instance a été envisagé dès sa création. Il y a été procédé plusieurs fois, et cela doit se poursuivre. La Conférence du désarmement doit être en adéquation avec les réalités du XXI^e siècle, et elle doit également prouver sa légitimité à travers sa composition. On peut se demander s'il est juste de ne pas admettre des États Membres de l'ONU à la Conférence du désarmement alors que certains d'entre eux ont probablement davantage marqué l'histoire du désarmement et de la non-prolifération que d'autres qui en sont pourtant membres. En quoi cela est-il légitime ? Nous estimons que le règlement intérieur doit être modifié de façon à permettre à la Conférence d'élargir sa composition suivant une procédure plus souple. Il est temps de revoir le règlement intérieur de la Conférence en y mettant la volonté politique requise. Dépassons notre glorieux héritage et prouvons que le multilatéralisme est toujours d'actualité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la Bulgarie de sa déclaration. L'orateur suivant est l'Ambassadeur du Zimbabwe, qui prononcera une deuxième déclaration au nom du Groupe des 21.

M. Manzou (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration, qui sera consacrée au désarmement nucléaire, au nom du Groupe des 21.

Le Groupe des 21 réaffirme une nouvelle fois que la Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement et, dans ce contexte, il souligne que de son point de vue le désarmement nucléaire figure en tête des priorités sur l'ordre du jour de la Conférence.

Le Groupe des 21 se déclare une nouvelle fois vivement préoccupé par le danger que présentent pour la survie de l'humanité la persistance des armes nucléaires et l'éventualité de leur emploi ou de la menace de leur emploi. Tant qu'il y aura des armes nucléaires, le risque de leur emploi et de leur prolifération demeurera.

Le Groupe des 21 réaffirme la position qu'il a énoncée dans les précédentes déclarations qu'il a faites à la Conférence du désarmement, et il rappelle le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies – la première session extraordinaire consacrée au désarmement –, la Déclaration adoptée à l'issue du Sommet de Téhéran de 2012 et le document final établi alors par le Mouvement des pays non alignés. Le Groupe rappelle à cet égard que, dans sa toute première résolution, la résolution 1(I) de 1946, adoptée à l'unanimité, l'Assemblée générale des Nations Unies a appelé les pays à éliminer les armes nucléaires de leurs arsenaux.

Par ailleurs, dans l'avis consultatif qu'elle a rendu en 1996, la Cour internationale de Justice a conclu qu'il existait une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à leur terme des négociations devant conduire à un désarmement nucléaire sous tous ses aspects sous un contrôle international strict et efficace.

En 2000, dans la Déclaration du millénaire, les États Membres de l'ONU ont réaffirmé leur détermination à œuvrer à l'élimination complète des armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires.

Le Groupe des 21 prend note des mesures prises par les États détenteurs d'armes nucléaires pour réduire leurs arsenaux, réitère sa vive préoccupation devant la lenteur des progrès dans le domaine du désarmement nucléaire et devant l'insuffisance des progrès des États dotés d'armes nucléaires sur la voie de l'élimination totale de ces armes de leurs arsenaux. Le Groupe des 21 souligne l'importance d'une mise en œuvre effective de mesures concrètes propres à instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. La réalisation de cet objectif passe par une volonté politique renouvelée de la communauté internationale de hâter les progrès sur la voie du désarmement nucléaire. Nous espérons que tous les États saisiront toutes les occasions qui se présenteront pour atteindre cet objectif, y compris la prochaine réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire, qui aura lieu en septembre prochain.

Soulignant son profond attachement au désarmement nucléaire, le Groupe des 21 insiste sur l'urgente nécessité d'engager sans attendre, à la Conférence du désarmement, des négociations sur cette question. Dans ce contexte, il réaffirme qu'il est pleinement disposé à engager des négociations sur un programme progressif en vue de l'élimination complète des armes nucléaires, y compris une convention sur les armes nucléaires interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi des armes nucléaires et sur leur destruction, devant conduire à l'élimination mondiale, non discriminatoire et vérifiable des armes nucléaires suivant un calendrier précis.

Dans ce contexte, le Groupe des 21 souligne que les principes fondamentaux de transparence, de vérification et d'irréversibilité doivent s'appliquer à toutes les mesures de désarmement nucléaire.

Le Groupe des 21 réaffirme que le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont intrinsèquement liés et se renforcent mutuellement.

Le Groupe des 21 souligne que les progrès dans les domaines du désarmement nucléaire et de la non-prolifération nucléaire sous tous leurs aspects sont essentiels au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Il réaffirme que les efforts en faveur du désarmement nucléaire, les approches mondiales et régionales et les mesures de confiance sont complémentaires et doivent, partout où cela est possible, être menés simultanément afin de promouvoir la paix et la sécurité régionales et internationales.

Le Groupe des 21 réaffirme que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace de ces armes. En attendant la réalisation de l'élimination complète de ces armes, il réaffirme l'urgente nécessité de parvenir rapidement à un accord sur un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant visant

à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes.

Le Groupe des 21 est préoccupé par les doctrines stratégiques de défense des États dotés d'armes nucléaires et d'un groupe d'États, qui argumentent en faveur de l'emploi ou de la menace de l'emploi des armes nucléaires, et considère à cet égard qu'il convient d'éliminer véritablement et de toute urgence la place du nucléaire dans les doctrines stratégiques et les politiques de sécurité, afin de réduire au minimum le risque d'un nouvel emploi de ces armes et de faciliter leur élimination. Dans ce contexte, le Groupe des 21 réaffirme son soutien indéfectible aux objectifs inscrits dans la résolution 67/45 de l'Assemblée générale des Nations Unies, du 3 décembre 2012, intitulée « Réduction du danger nucléaire », et dans la résolution 67/46, du 3 décembre 2012, intitulée « Réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires ».

Le Groupe des 21 souligne la nécessité de parvenir à une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, y compris à l'adhésion de tous les États dotés d'armes nucléaires, qui devrait, notamment, contribuer au processus de désarmement nucléaire. Il réaffirme que, pour atteindre pleinement les objectifs énoncés dans le Traité, il est essentiel que tous les États, en particulier ceux qui sont dotés d'armes nucléaires, demeurent attachés à la cause du désarmement nucléaire.

Le Groupe des 21 réaffirme la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et il se déclare déterminé à promouvoir le multilatéralisme comme principe de base des négociations dans ce domaine. À cet égard, le Groupe appuie sans réserve les objectifs énoncés dans la résolution 66/32 de l'Assemblée générale des Nations Unies, du 2 décembre 2011, intitulée « Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération ».

Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) rappellent les délibérations de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015, qui s'est tenue du 22 avril au 3 mai 2013, à Genève. Ils appellent à la pleine application des recommandations sur les mesures de suivi, adoptées à la Conférence d'examen du TNP de 2010 concernant les trois piliers du Traité, dont les recommandations relatives aux travaux de la Conférence du désarmement et au Moyen-Orient, s'agissant en particulier de l'application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Ils soulignent de nouveau l'importance de l'engagement, énoncé dans le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000, que les États dotés d'armes nucléaires ont pris d'accélérer les progrès concrets sur les mesures en faveur du désarmement nucléaire, et notent que ces États ont décidé de rendre compte au Comité préparatoire en 2014 de leurs initiatives en faveur du désarmement nucléaire, et que la Conférence d'examen de 2015 dresserait un bilan et envisagerait les mesures suivantes à prendre en vue de l'application intégrale de l'article VI du Traité.

Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se déclarent vivement préoccupés par le retard considérable pris dans l'application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, et demandent instamment aux trois coauteurs de la résolution de prendre toutes les mesures voulues pour l'appliquer pleinement et sans plus attendre. Ils rappellent la décision adoptée par consensus et énoncée dans le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010, concernant la convocation, en 2012, d'une conférence sur l'établissement, au Moyen-Orient, d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, et regrettent vivement que cette conférence n'ait pas eu lieu en 2012 comme cela avait été prévu. Ils estiment que la non-convocation de cette conférence en 2012 est contraire à la lettre et à l'esprit de l'accord collectif contenu dans le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010, dont l'objet était la pleine application de

la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Ils rejettent fermement les allégations des organisateurs concernant les prétendus obstacles qui auraient empêché la tenue de la conférence en temps voulu et se déclarent vivement préoccupés par le fait que la Conférence n'a toujours pas été convoquée. Ils engagent le Secrétaire général de l'ONU ainsi que les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et la Fédération de Russie à convoquer la Conférence sans plus attendre afin de prévenir toute répercussion sur le TNP. Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au TNP rappellent également dans ce contexte que la Conférence d'examen du TNP a réaffirmé qu'il est important et urgent qu'Israël adhère au Traité et place toutes ses installations nucléaires sous les garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le Groupe des 21 réaffirme qu'il est disposé à contribuer de manière constructive aux travaux de la Conférence et rappelle, à cet égard, ce qu'il a énoncé dans les documents CD/36/Rev.1, CD/116, CD/341, CD/819, CD/1388, CD/1462, CD/1570, CD/1571, CD/1923 et CD/1938, que le Groupe des 21 a présentés à cette fin.

Compte tenu de son profond attachement au désarmement nucléaire et à un monde sans armes nucléaires, le Groupe des 21 se déclare de nouveau en faveur des mesures concrètes suivantes :

- a) Réaffirmation, par les États dotés d'armes nucléaires, de leur engagement sans équivoque d'éliminer complètement les armes nucléaires ;
- b) Élimination du rôle des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité ;
- c) Adoption, par les États dotés d'armes nucléaires, de mesures propres à réduire le danger nucléaire, telles que la levée de l'alerte des armes nucléaires et la réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires ;
- d) Négociation d'un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes ;
- e) Négociation d'une convention sur l'interdiction complète de l'emploi ou de la menace de l'emploi des armes nucléaires ;
- f) Négociation d'une convention sur les armes nucléaires interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi des armes nucléaires et sur leur destruction, devant conduire à l'élimination mondiale, non discriminatoire et vérifiable des armes nucléaires suivant un calendrier précis.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Zimbabwe de la déclaration qu'il a prononcée au nom du Groupe des 21. L'oratrice suivante est l'Ambassadrice du Royaume-Uni.

M^{me} Adamson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni souscrit à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne.

Monsieur le Président, la revitalisation du mécanisme de désarmement des Nations Unies est la question en discussion aujourd'hui, mais j'espère que vous et mes collègues me permettrez d'apporter quelques éléments de réflexion personnelle alors que j'achève ma quatrième année à Genève. J'ai eu le privilège de vivre des moments très forts dans le cadre de notre travail multilatéral : d'abord le Plan d'action de la Conférence d'examen du TNP de 2010 puis, au début de cette année, le Traité sur le commerce des armes, qui est un traité historique. J'ai assisté au lancement, en 2009, du processus consultatif entre les cinq États dotés d'armes nucléaires, et je crois que ce processus est susceptible de nous conduire progressivement vers le « zéro nucléaire ». Cependant, j'ai aussi vécu les frustrations que beaucoup d'entre vous avez éprouvées en constatant que la Conférence du désarmement

empêchait tous les États parties au TNP de mettre en œuvre tous les éléments de notre plan d'action de 2010.

Après des années de blocage, il est tentant de renoncer à tout espoir et de se tourner vers des voies de désarmement nouvelles et d'apparence plus faciles, vers des voies qui procurent ce sentiment de bien-être que l'on éprouve lorsqu'on se trouve entre personnes du même avis et que l'on a la maîtrise du travail à faire. Je comprends et respecte ceux qui, jour après jour, font preuve d'une force et d'une énergie à toute épreuve dans la quête du désarmement nucléaire. Toutefois, la question que je me pose est simple : Les efforts entrepris en dehors de la Conférence du désarmement, sans la participation des États détenteurs d'armes nucléaires, conduiraient-ils au démantèlement concret des armes nucléaires auquel nous aspirons tous ? Mon prédécesseur, en homme avisé, avait l'habitude de me dire qu'on ne pouvait pas se contenter de légiférer pour assurer la sécurité. Le fait de dire que quelque chose doit être interdit ne la fait pas disparaître des arsenaux en un éclair.

Pourtant, cette divergence de vues ne signifie pas que nous ne pouvons pas trouver un terrain d'entente ici, à la Conférence du désarmement. Nous pouvons, à tout le moins, accomplir une partie de la tâche qui nous attend et commencer à poser les fondements d'un désarmement nucléaire effectif et complet. Nous pouvons être en désaccord sur la séquence des différentes étapes, notamment une convention sur les armes nucléaires, mais personne ne conteste qu'une telle convention puisse être nécessaire en dernier lieu. Si nous voulons travailler utilement ici, à Genève, nous devons nous autoriser à travailler différemment.

Pour être utile, l'examen de la question de la revitalisation de la Conférence doit porter sur les liens qui unissent les différentes composantes du mécanisme de désarmement des Nations Unies. Il devait y avoir des liens organiques entre la Commission du désarmement, la Première Commission de l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement. En gros, la Commission devait délibérer, la Première Commission devait définir les mandats et la Conférence devait négocier. Comme je l'ai dit dans une précédente déclaration, l'année dernière, ces liens sont rompus depuis quelques années, mais rien ne nous empêche de commencer chaque session annuelle de la Conférence par un examen des nombreuses résolutions qui ont été adoptées, en débattant brièvement des raisons pour lesquelles nous pouvons ou ne pouvons pas engager des négociations sur la question considérée. Je crois que c'est cette façon de faire qui nous a aidés à produire le document CD/1864 en 2009. Ce document mettait en évidence l'unique question centrale sur laquelle nous étions tous prêts à engager des négociations à la Conférence. À ceux qui s'emploient à assombrir l'histoire récente de la Conférence ou à dévaloriser le document CD/1864, je voudrais dire que chacun a droit à sa propre opinion, mais n'est pas maître des faits. Or, le fait est que le document CD/1864 a été adopté par consensus, dans cette salle même. Certains événements extérieurs à la Conférence qui ont suivi ont rendu le document CD/1864 moins acceptable pour un État membre, mais c'est peut-être aussi à l'extérieur que ces problèmes devraient être réglés.

Pour en revenir au moment présent, ma délégation estime que la raison d'être de la Conférence est de négocier. Non pas de discuter indéfiniment de quatre ou sept questions centrales, mais d'en retenir une si elle recueille un consensus, comme nous l'avons fait avec le document CD/1864, et de commencer à négocier. Le Traité sur le commerce des armes témoigne de ce que nous pouvons faire si nous choisissons de protéger les négociations par le consensus. Les négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles à la Conférence offriraient la même protection stratégique. En définitive, nous avons dû renvoyer le Traité sur le commerce des armes à l'Assemblée générale des Nations Unies, mais n'oublions pas que notre travail acharné sur le texte, souvent tard le soir, relevait d'un mandat consensuel. Ce mandat accordait aux nombreux États exportateurs la protection dont ils avaient besoin pour être parties prenantes à ce processus des Nations Unies. Je sais que cette vérité est inconfortable, mais c'est tout de même la vérité. C'est

pourquoi je n'accepte pas l'argument qui voudrait que le consensus entraîne systématiquement la stagnation.

Nos modes d'interaction au sein de la Conférence appellent autant d'attention que la règle du consensus, et j'accueille avec satisfaction les contributions d'aujourd'hui, notamment celle de la délégation suisse. Il est inutile de continuer, semaine après semaine, à prononcer des déclarations convenues reprenant sans fin les mêmes positions. C'est peut-être ce que je suis en train de faire en ce moment. Toutefois, je serais heureuse de débattre de façon plus interactive avec chacun d'entre vous et avec la société civile. Tout ce dont nous avons besoin, c'est de la permission de le faire, et peut-être aussi d'un volontaire pour diriger la séance. Comme l'a déclaré le Président Kennedy il y a eu hier cinquante ans, jour pour jour, si nous ne parvenons pas à surmonter nos divergences, faisons au moins de ce monde un lieu sûr pour la diversité.

Chacun a le droit d'argumenter en faveur d'une question centrale spécifique. Je voudrais, ici et maintenant, réaffirmer l'intérêt que nous portons à la question de l'arrêt de la production de matières fissiles. Il s'agit de l'un des fondements qui sous-tendra le « zéro global ». Les cinq États dotés d'armes nucléaires qui sont parties au TNP ont indiqué clairement à de nombreuses reprises qu'ils étaient tous prêts à engager les négociations sur la question. Aucune des autres questions centrales ne jouit d'un tel appui de la part des cinq États dotés d'armes nucléaires. Si nous avons besoin d'un peu plus de temps pour commencer à la Conférence les travaux sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, le Canada aura au moins mis sur les rails un processus qui pourra préparer le terrain. De nombreux États membres ont présenté leur position concernant un traité sur les matières fissiles à l'Assemblée générale des Nations Unies, à New York, au milieu du mois dernier. L'ONU travaille actuellement à la réalisation d'un rapport qui réunira toutes ces contributions, et toutes les communications seront intégralement publiées sur son site Web. Les communications visent à définir les paramètres des discussions au sein du Groupe d'experts gouvernementaux. Beaucoup d'États ont décrit ce à quoi pourrait ressembler un traité sur les matières fissiles. La réaction au sein des Nations Unies montre que l'appel en faveur d'un traité sur les matières fissiles a largement dépassé le stade de la rhétorique et de la théorie.

Je retournerai bientôt à l'université pour tâcher de donner du sens à tout cela. J'ai beaucoup à apprendre, mais j'ai aussi beaucoup appris à ce poste. Avec le Traité sur le commerce des armes, j'ai appris qu'une bonne idée pouvait se propager comme un feu de forêt, mais que la popularité n'était pas suffisante. Reste en effet à convaincre les gens que l'idée est réalisable, qu'elle ne portera pas préjudice à leurs intérêts ou, à tout le moins, que les avantages qu'ils en retireront excéderont les risques encourus.

J'ai également appris que la communauté genevoise du désarmement était à la fois endurente et aimable, et qu'elle n'hésitait pas à signaler avec les formes que vous avez mal citées le discours de la délégation britannique. J'ai appris que nous avions ici un groupe talentueux de représentants de la société civile, qui excellent dans la réalisation de courtes vidéos illustrant l'absurdité de la vie multilatérale. J'ai appris que le travail des médias, loin d'être prestigieux, consistait à rester enfermé dans un petit placard et à fixer de loin les lumières, à la recherche d'éclaircissements. C'est un peu ce que fait aussi la Conférence du désarmement, je suppose.

Je voudrais conclure sur une note un peu plus sérieuse. Je n'ai pas renoncé à tout espoir pour la Conférence du désarmement, car je pense qu'il est possible de trouver une voie entre une interdiction pure et simple des armes nucléaires, comme le proposent certains, et la paralysie à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés. Le mot progressif n'a rien de dégradant. C'est lui qui a permis au Royaume-Uni de ramener de plus de 400 à moins de 160 le nombre de ses ogives nucléaires entre 1978 et aujourd'hui, soit une réduction de 65 %. Ce n'est bien sûr pas suffisant, mais il est certain que nous avançons

dans la bonne direction. Peut-être qu'en attendant désespérément l'ouverture de négociations, une étape modeste pour la Conférence pourrait consister à définir ensemble chacune des étapes ou des conditions qui seront requises pour préparer les fondements du désarmement nucléaire. Nous sommes sans doute en désaccord sur l'enchaînement des différentes étapes, mais nous pourrions à tout le moins commencer à restaurer partiellement la confiance qui s'est peu à peu perdue à la Conférence et au sein de la communauté internationale. Si l'idée vous plaît (bien sûr, nous ne pouvons pas le faire ici), envoyez-moi un mot à Harvard : je pourrai peut-être même écrire un papier à ce sujet.

Je vous remercie tous très chaleureusement, chers collègues, chers amis, vous qui avez été mes partenaires d'entraînement. Vous allez me manquer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice du Royaume-Uni de sa déclaration. L'orateur suivant est le représentant de l'Équateur.

M. Avilés (Équateur) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, qu'il me soit permis de vous féliciter d'avoir accédé à cette fonction. Ma délégation a toute confiance dans vos immenses capacités et dans votre expérience, et nous sommes certains que vous poursuivrez les efforts et les consultations voulues pour faire sortir la Conférence de l'ornière et lui permettre de reprendre son travail de fond. Nous vous souhaitons le plein succès dans cette tâche et vous assurons de notre appui et de notre coopération sur la voie difficile conduisant à un désarmement nucléaire général et complet, propre à garantir une coexistence plus pacifique et la survie de toute l'humanité.

De même, l'Équateur reconnaît et salue les efforts, les consultations et l'engagement de vos prédécesseurs à la présidence de la Conférence, à savoir les Ambassadeurs de la Hongrie, de l'Inde et de l'Indonésie, qui se sont employés à nous faire progresser sur les différents points de l'ordre du jour.

La délégation équatorienne souscrit pleinement à la déclaration que l'Ambassadeur du Zimbabwe a prononcée au nom du Groupe des 21.

En tant que pays défenseur passionné de la paix et promoteur du désarmement, l'Équateur estime que nous devons, sans faillir, nous efforcer au mieux de nos possibilités de trouver des moyens diplomatiques susceptibles de stimuler le dialogue et la compréhension entre les gouvernements et entre les pays, afin de consolider les liens d'amitié et la confiance mutuelle qui sont nécessaires à l'édification d'un monde plus juste, plus pacifique, plus sûr et exempt d'armes nucléaires.

Depuis 1998, quinze années se sont écoulées sans que la Conférence du désarmement soit en mesure de sortir de l'ornière et d'adopter un programme de travail que tous puissent accepter. Certains États membres, principalement ceux qui sont dotés d'armes nucléaires, doivent faire preuve d'une souplesse et d'une volonté politique accrues pour que nous puissions sortir d'une impasse qui ne sert en rien les intérêts de la paix et de la survie de nos peuples. L'Équateur est convaincu qu'une approche pragmatique fondée sur une vision plus ambitieuse nous permettra de débloquer la situation et de faire progresser les négociations à la Conférence du désarmement, lesquelles sont primordiales pour la paix et la sécurité du monde.

L'absence de progrès ou de résultats ne peut être imputée au règlement intérieur de la Conférence. Nous devons nous efforcer de réunir les conditions voulues pour promouvoir la transparence, la flexibilité, la confiance mutuelle et la volonté politique. Le blocage de la Conférence devient de moins en moins supportable et de moins en moins justifiable. Il est temps d'engager un travail de fond et d'adopter un programme de travail que nous puissions tous accepter, afin de garantir la paix et la sécurité internationales. Ce

faisant, nous renforcerons la Conférence du désarmement dans son rôle d'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement.

L'Équateur a pris note avec inquiétude des trois résolutions consacrées aux travaux de la Conférence du désarmement que l'Assemblée générale des Nations Unies a adoptées à sa soixante-septième session. Partageant l'inquiétude de l'Assemblée générale concernant le blocage de la Conférence du désarmement, nous engageons tous les États membres à faire preuve de toute la volonté politique et de toute la souplesse voulues pour faire place nette, surmonter les obstacles et faire converger les points de vue, afin de nous rapprocher de l'objectif de l'adoption d'un programme de travail équilibré et acceptable.

Nous ne pensons pas que des questions telles que la paix et le désarmement universel, qui sont fondamentales pour l'ensemble de la communauté internationale, doivent être traitées dans un cadre étroit et restrictif. La contribution de la Conférence à la paix et à la sécurité internationales est essentielle, car cette instance a négocié des traités internationaux dans ce domaine, et nous devons renforcer la Conférence en tant qu'instance multilatérale unique de négociation dans le domaine du désarmement. Nous sommes par conséquent favorables à l'élargissement de la composition de la Conférence et à la participation de la société civile à ses travaux.

Nous considérons que le multilatéralisme est un principe de base des négociations sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires destinées à renforcer les normes internationales et à en étendre le champ d'application. Nous sommes convaincus que le multilatéralisme et les mesures adoptées à l'échelle multilatérale, conformément à la Charte des Nations Unies, sont le seul moyen durable de traiter les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale, car ils renforcent le système de sécurité internationale lui-même, ainsi que les fondements de l'Organisation des Nations Unies.

Pour l'Équateur, qui fait partie du Mouvement des pays non alignés, avancer dans la voie du désarmement nucléaire constitue une priorité absolue, conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et aux accords intervenus lors des conférences d'examen du TNP de 2000 et 2010. Nous avons toujours respecté et continuerons de respecter nos engagements en matière de non-prolifération nucléaire et appelons au respect des dispositions de l'article VI concernant le désarmement nucléaire, lesquelles n'ont toujours pas été appliquées, quarante ans après l'entrée en vigueur du Traité.

La Constitution équatorienne érige la paix universelle et le désarmement en principes de droit international et définit la notion de bien-être collectif (*buen vivir*), ainsi que les droits du vivant. Ces préceptes internes, couplés au respect par l'Équateur des obligations internationales qui lui incombent, au premier chef, en vertu du Traité sur la non-prolifération et du Traité de Tlatelolco, ont conduit l'Équateur à mener une politique étrangère centrée sur la promotion et la protection de la paix et des droits de l'homme et sur l'interdiction et la condamnation des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Tant que de telles armes existeront, le risque de leur utilisation restera une grave menace pour la survie de l'humanité et nous croyons, par conséquent, que le désarmement nucléaire et l'élimination totale et complète des armes nucléaires sont des objectifs cruciaux qui doivent être poursuivis sans tarder.

Nous appelons de nos vœux l'adoption d'un programme de travail comprenant la négociation d'instruments juridiquement contraignants sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, à savoir le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives, l'utilisation pacifique de l'espace et l'interdiction des matières fissiles.

S'agissant de la question des garanties de sécurité négatives, l'Équateur réaffirme que la seule garantie contre l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires réside dans l'élimination totale et complète de ces armes. Toutefois, en attendant, il existe un

impératif moral et urgent, qui constitue une priorité absolue, à savoir commencer à négocier et conclure un instrument international garantissant efficacement les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires. Ces garanties de sécurité négatives doivent être uniformes, inconditionnelles, universelles et juridiquement contraignantes.

L'Équateur est préoccupé par le fait qu'aucun progrès tangible n'a été accompli à ce jour, en dépit de l'adoption, par l'Assemblée générale des Nations Unies, de plusieurs résolutions concernant la conclusion d'un traité international sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires contre les États dépourvus de telles armes, et malgré les demandes répétées de ces États à l'effet de recevoir des garanties juridiquement contraignantes dans ce sens.

Pour conclure, je voudrais, si vous me le permettez, citer en substance quelques mots du discours de conclusion prononcé il y a un an par la présidence équatorienne : si nous voulons que la Conférence du désarmement demeure l'unique instance multilatérale de négociation dans ce domaine, nous devons prendre des mesures marquantes, rapprocher nos positions et étudier d'autres solutions pour traiter les quatre questions centrales de l'ordre du jour. La Conférence ne peut exister en étant retirée de la réalité, immobile ou immuable. Il n'y a pas lieu de craindre le changement, mais le changement doit venir de l'intérieur, de ceux qui connaissent les faiblesses et les écueils du vieux mécanisme qui, pour survivre, a besoin d'une volonté collective de le réformer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Équateur de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. L'oratrice suivante est la représentante du Mexique.

M^{me} Ramírez Valenzuela (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous assurer de l'appui de ma délégation alors que vous exercerez vos fonctions. Nous prenons acte du fait que la question de la revitalisation de la Conférence du désarmement est traitée en séance plénière ; comme nous l'avons déjà dit, il est regrettable que des débats de cette nature remplacent l'exécution d'un programme de travail.

L'absence de tout travail de fond à la Conférence n'est pas due à des facteurs externes tels qu'un équilibre international des forces qui, selon certains, ne serait guère favorable aux travaux de la Conférence. Nous l'avons dit à plusieurs occasions, le Mexique ne souscrit pas à ce point de vue. En effet, si tel était le cas, il serait paradoxal de rechercher les moyens de revitaliser la Conférence. On ne peut revitaliser quelque chose qui est déjà en vie. C'est le même paradoxe qui nous conduit à débattre de cette thématique aujourd'hui.

Pour dire les choses simplement, la seule façon de revitaliser la Conférence est de faire en sorte qu'elle accomplisse son mandat, c'est-à-dire qu'elle adopte et exécute un programme de travail et négocie des accords multilatéraux de désarmement.

Les relations internationales sont complexes, et c'est pourquoi nous disposons d'organisations internationales. Le multilatéralisme repose sur le postulat selon lequel les organisations internationales doivent engager des processus permettant aux États de prendre des décisions judicieuses en vue de parvenir à des accords et de résoudre les problèmes communs. Nous pensons que de telles instances offrent parfois l'avantage de nous aider à mobiliser la fameuse « volonté politique ». Il arrive que leurs méthodes de travail bloquent les processus décisionnels. En de tels cas, les instances en question doivent être réformées, sous peine de disparaître.

Le règlement intérieur de la Conférence a été conçu pour maintenir les équilibres du passé, mais il a perdu tout sens aujourd'hui. La rotation mensuelle des présidents, la constitution de groupes régionaux, le processus d'adoption et d'exécution d'un programme

de travail, l'absence de la société civile de nos débats et la règle du consensus ne sont plus d'aucune utilité, et vont même jusqu'à empêcher l'apparition d'une volonté politique.

Alors que la Conférence est plongée en pleine léthargie, d'importantes négociations ont été entreprises dans le domaine du désarmement à l'extérieur de cette instance et ont abouti, par exemple, au Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, à la Convention sur les mines antipersonnel, à la Convention sur les armes à sous-munitions et, récemment, au Traité sur le commerce des armes. Cette situation montre que la communauté internationale entend conclure des traités multilatéraux sur le désarmement.

En conséquence, nous réaffirmons qu'il est important de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires par des accords multilatéraux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante du Mexique de sa déclaration. L'oratrice suivante est la représentante de la Syrie.

M^{me} Issa (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Permettez-moi tout d'abord de m'associer aux deux déclarations que l'Ambassadeur du Zimbabwe a prononcées au nom du Groupe des 21. La paralysie prolongée qui entrave l'action de la Conférence requiert une flexibilité accrue et une prise de conscience des inquiétudes et des préoccupations que tous les États éprouvent en ce qui concerne leur sécurité et leurs intérêts nationaux. Nous ne partageons pas le point de vue selon lequel cette paralysie serait imputable au règlement intérieur de la Conférence. Sa cause première est en effet l'absence de volonté politique de la part de certains États, peu enclins à traiter sérieusement la question du désarmement nucléaire. Le règlement intérieur n'a pas empêché la Conférence d'enregistrer des résultats marquants dans le passé. La règle du consensus garantit à chaque État que sa sécurité nationale sera protégée en toute égalité, et elle confère une universalité et une efficacité à tous les traités conclus dans ce contexte. Nous insistons par conséquent sur la nécessité de respecter le règlement intérieur de la Conférence dans toute action qui pourrait être engagée pour la revitaliser. En outre, les suites éventuelles qui seront données aux discussions concernant la revitalisation du rôle de la Conférence devront être complètes, associer l'ensemble des États membres et promouvoir le rôle et les travaux de la Conférence en tant qu'instance multilatérale unique de négociation dans le domaine du désarmement ayant reçu mandat de l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement.

Nous ne pensons pas, comme certains États l'affirment, que la question de l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires soit la seule question qui se prêterait aujourd'hui à des négociations. Le fait que certains États s'obstinent à centrer exclusivement leur regard sur cette question et ignorent les autres questions centrales n'aidera pas la Conférence à surmonter son blocage actuel. Nous réaffirmons que le désarmement nucléaire demeure notre priorité absolue, étant donné la gravité du danger que ces armes font peser sur l'humanité et sur notre civilisation. Nous sommes favorables au commencement rapide, à la Conférence du désarmement, de négociations sur un programme échelonné en vue de l'élimination complète des armes nucléaires suivant un calendrier précis, y compris à la négociation d'une convention interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, le stockage, le transfert et l'emploi des armes nucléaires. Nous pensons que rien n'empêche de traiter sans exclusive et de manière équilibrée les quatre questions centrales de l'ordre du jour de la Conférence, moyennant l'adoption d'un programme de travail complet et équilibré qui prenne en compte les intérêts de sécurité de tous les États membres. Nous estimons que l'adoption d'un tel programme de travail constituerait un moyen de revitaliser la Conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante de la Syrie de sa déclaration. L'orateur suivant est le représentant du Pakistan.

M. Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous tenons tout d'abord à vous remercier d'avoir fait en sorte que le débat d'aujourd'hui soit consacré à la question de la revitalisation de la Conférence du désarmement. Nous avons écouté attentivement les déclarations et nous aimerions préciser notre position concernant certains des points qui ont été abordés.

Les difficultés que nous rencontrons dans le domaine du désarmement dépassent le seul cadre de la Conférence du désarmement et s'étendent à l'ensemble du mécanisme de désarmement établi par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, y compris la Commission du désarmement.

La raison fondamentale qui a conduit à la création de la Conférence du désarmement lors de cette première session extraordinaire était la volonté de négocier sur le désarmement nucléaire. Il est par conséquent regrettable qu'aucun progrès n'ait été accompli en ce domaine depuis trente-deux ans. Le Groupe des 21, qui est le groupe le plus conséquent à la Conférence, a clairement indiqué, lui aussi, que le désarmement nucléaire constituait une des priorités absolues pour la Conférence.

Dans son allocution riche et originale d'octobre 2008, le Secrétaire général de l'ONU a élevé le désarmement nucléaire au rang de priorité absolue et il a proposé, dans un premier temps, que les États dotés d'armes nucléaires respectent leurs engagements en faveur du désarmement nucléaire.

Pour évaluer les raisons du blocage qui paralyse la Conférence, il est important de prendre en compte les principaux facteurs suivants. Le travail de la Conférence est le reflet des réalités politiques du moment, car la Conférence ne fonctionne pas dans le vide. Aucun traité ne saurait être négocié à la Conférence qui serait contraire aux intérêts de sécurité de l'un de ses États membres. L'absence de progrès à la Conférence ne peut être imputée à son règlement intérieur. C'est en effet le même règlement intérieur qui a rendu possible la négociation de la Convention sur les armes chimiques et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. L'absence de consensus n'existe pas seulement pour une des quatre thématiques centrales, mais pour toutes ces thématiques, et il n'y a donc pas de « consensus-moins-un ».

De l'avis du Pakistan, les politiques discriminatoires en matière de coopération nucléaire ont engendré l'insécurité et les déséquilibres, et le Pakistan s'est vu contraint de prendre position contre l'exception en matière nucléaire.

Toute approche honnête et objective de la revitalisation des travaux de la Conférence devra prendre en compte les étapes suivantes. Toutes les thématiques doivent être traitées de façon égale et équilibrée. L'absence de progrès sur une thématique ne doit pas conduire au blocage, car la Conférence devra rester saisie des autres questions. Le désarmement nucléaire demeure la question la plus ancienne qui soit restée sans solution, et doit par conséquent être traité en priorité. Nous sommes convaincus qu'un traité sur des garanties de sécurité négatives pourrait aujourd'hui être négocié, car il ne fragiliserait en rien les intérêts de sécurité des États membres et contribuerait à promouvoir notre sécurité collective sur le fond. La Conférence doit prendre en compte les intérêts de sécurité légitimes de tous les États. Les politiques fondées sur le double langage, la sélectivité et la discrimination doivent cesser. Nous devons réunir une quatrième session extraordinaire pour élaborer un programme global en vue de revitaliser le mécanisme international du désarmement.

L'ordre du jour de la Conférence comporte de nombreux points, dont les quatre thématiques dites centrales. Rien ne permet d'affirmer que telle ou telle thématique se

prêterait ou non à des négociations. Du point de vue du Groupe des 21, qui est le groupe le plus conséquent à la Conférence, la question du désarmement nucléaire pourrait aujourd'hui faire l'objet de négociations. S'il n'y a aucun progrès sur le désarmement nucléaire, il sera toujours possible de commencer des négociations sur les garanties de sécurité négatives ou sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. L'incapacité de la Conférence à entamer des négociations sur une de ces thématiques centrales est, bien entendu, imputable à l'opposition de certains de ses membres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Pakistan de sa déclaration. L'orateur suivant est le représentant de l'Indonésie.

M. Wibowo (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire que l'Indonésie pense comme vous qu'il importait de consacrer le débat d'aujourd'hui à la question de la revitalisation de la Conférence du désarmement et de la participation de la société civile à ses travaux. En outre, ma délégation souscrit pleinement à la déclaration que l'Ambassadeur du Zimbabwe a prononcée au nom du Groupe des 21.

La question de la revitalisation de la Conférence est devenue le centre de l'attention de beaucoup d'entre nous. Le 24 septembre 2010, le Secrétaire général de l'ONU a convoqué une réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement.

Le 27 juillet 2011, l'Assemblée générale des Nations Unies a tenu une réunion de suivi de cette réunion de haut niveau. Le 14 février 2012, le Secrétaire général de la Conférence du désarmement a donné lecture d'un message du Secrétaire général de l'ONU, dans lequel ce dernier soulignait que des décisions difficiles allaient devoir être prises concernant l'avenir de la Conférence. L'année dernière, l'Ambassadeur de l'Éthiopie, M. Getahun, alors Président de la Conférence, a ajouté la thématique de la revitalisation au calendrier d'activités.

En 2011, la présidence colombienne de la Conférence a distribué aux États membres un questionnaire sur les moyens de revitaliser les travaux de la Conférence. La Colombie a également proposé d'établir un groupe de travail sur la revitalisation de la Conférence, qui serait chargé de définir des mesures propres à renforcer cette instance.

La volonté de revitaliser la Conférence a été associée à des préoccupations touchant le règlement intérieur, l'élargissement de la composition de la Conférence, l'attitude de l'Assemblée générale des Nations Unies vis-à-vis de la Conférence, l'accès aux instances extérieures à la Conférence et la participation de la société civile.

D'un côté, nous ne cessons d'entendre monter la frustration et le désespoir devant l'incapacité de la Conférence à reprendre son travail de fond après seize années d'inertie. D'un autre côté, d'autres voix se font également entendre pour appeler à la préservation de la Conférence en tant qu'unique instance multilatérale permanente ayant pour mandat de négocier des instruments dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Face aux difficultés qui semblent empêcher la Conférence de progresser, nous ne pouvons pas nier que les États membres ont pris des initiatives pour susciter des débats sur les questions relatives au désarmement et à la limitation des armements à l'extérieur de la Conférence. L'année dernière, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté des résolutions relatives à la création d'un groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire et d'un groupe d'experts gouvernementaux ayant pour mandat de faire des recommandations en vue de la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Nous pensons que ces initiatives ne seront sans doute pas les dernières et que d'autres suivront peut-être si la Conférence ne parvient pas à progresser dans son

travail de fond. On peut citer, par exemple, la proposition suisse du 24 mai 2013. Il n'en reste pas moins que la Conférence suscite encore de l'intérêt : un certain nombre d'États souhaitent toujours en devenir membres. Certains membres sont même favorables à la désignation d'un coordonnateur spécial sur l'élargissement de la composition de la Conférence. Cette réalité illustre le fait que l'existence de la Conférence est encore pertinente et reconnue. Pour trouver une issue à l'impasse actuelle, des efforts spécifiques et constants doivent être faits afin de revitaliser la Conférence et de renforcer ses mécanismes.

Un des principaux aspects de la revitalisation de la Conférence concerne la participation de la société civile à ses travaux. Au début de la présente session, dans son message adressé à la Conférence, le Secrétaire général de l'ONU a clairement et vigoureusement encouragé la Conférence à collaborer plus étroitement avec la société civile, au sein de laquelle s'exprime un appui massif en faveur du désarmement nucléaire.

La Conférence du désarmement est la seule institution des Nations Unies à laquelle les organisations non gouvernementales ne sont pas autorisées à participer, alors que des institutions telles que le Conseil des droits de l'homme, par exemple, ont pleinement intégré la société civile. Dans d'autres enceintes traitant de questions de désarmement, les organisations de la société civile contribuent sur le fond à l'examen des questions en discussion. En fait, leur présence aux réunions est régie par le règlement intérieur de chaque instance. L'impact humanitaire des armes nucléaires est un sujet de préoccupation mondial qui a de profondes incidences sur le développement socioéconomique et sur le bien-être des générations à venir. Soyons plus ouverts et pragmatiques, et montrons-nous capables de tolérer un processus plus inclusif dans la conduite des activités de la Conférence, notamment à travers l'élargissement de la composition de la Conférence et son ouverture à la participation de la société civile.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de l'Indonésie de sa déclaration. L'oratrice suivante sur la liste est la représentante de la Turquie.

M^{me} Kasnakli (Turquie) (*parle en anglais*) : La position turque s'agissant de la revitalisation de la Conférence du désarmement a été exprimée maintes fois dans nos précédentes déclarations. Inutile de préciser que nous comptons sur des progrès tangibles à la Conférence.

Nous avons pris note des diverses positions exprimées aujourd'hui. Comme nous l'avons déjà fait savoir, la Turquie souhaite que la Conférence reprenne immédiatement et dans sa composition actuelle un travail de fond. Pour nous, il est urgent d'adopter un programme de travail par consensus, car un tel programme ouvrirait la voie à l'ouverture de négociations. Nous sommes convaincus que seule une telle décision permettra de revitaliser la Conférence.

Au stade critique où nous en sommes, qui est caractérisé par des défis d'une ampleur considérable, nous n'avons plus de temps à perdre. De notre point de vue, nos efforts collectifs doivent être entièrement tournés vers la préservation de l'utilité de la Conférence en lui permettant d'accomplir son mandat fondamental.

Néanmoins, il deviendra de plus en plus laborieux et difficile d'atteindre notre destination à coup sûr si notre point de départ n'est pas le bon et si nous nous obstinons dans cette voie.

Nous tenons à souligner une nouvelle fois que le problème auquel la Conférence se heurte ne tient ni à son règlement intérieur, ni à sa composition, ni à sa dynamique interne. Nous estimons que la règle du consensus est importante pour protéger les intérêts nationaux de tous les États membres.

Force est de reconnaître que les instances du désarmement, qu'elles soient internationales ou régionales, sont toutes traversées par un certain malaise. La paralysie de la Conférence est le reflet des tensions stratégiques que nous connaissons à différents niveaux et qui sont interdépendantes. Nous devons appréhender la situation dans son ensemble, et non pas évaluer le travail de la Conférence en faisant abstraction des autres efforts de désarmement.

Il est certain que la reprise d'un travail de fond à la Conférence, avec l'accord de ses États membres, contribuera à consolider les efforts internationaux en matière de désarmement nucléaire. À cette fin, nous devons ici nous efforcer de stimuler la compréhension et la confiance mutuelles, sans pour autant négliger les événements qui surviennent à l'extérieur de la Conférence.

Enfin, nous tenons à souligner qu'au stade actuel et s'agissant de la question de l'élargissement de la composition de la Conférence, il n'y a pas consensus quant à la désignation d'un coordonnateur spécial qui serait chargé de cette question. Nous ne devons pas perdre de vue les principales questions de fond en instillant dans nos délibérations de nouveaux sujets de controverse.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante de la Turquie de sa déclaration. L'orateur suivant sur la liste est l'Ambassadeur de l'Allemagne.

M. Hoffmann (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je n'ai pas de discours préparé. En fait, je n'avais pas prévu de prendre la parole aujourd'hui. Toutefois, il se peut que le problème de la Conférence du désarmement soit dû en partie à un formalisme excessif, caractérisé par de longs discours préparés. À la lumière de ce que je viens d'entendre aujourd'hui, et afin de renforcer le caractère interactif de notre débat, j'aimerais poser une question au représentant qui s'est fait le porte-parole du Groupe des 21, ou aux autres délégations d'États membres de ce groupe.

Avant d'en venir à ma question, je voudrais remercier L'Ambassadeur de la République de Corée et l'Ambassadrice du Royaume-Uni de leur coopération et de leur amitié, et leur souhaiter le meilleur pour l'avenir. Je souhaite en particulier à l'Ambassadrice Adamson le plein succès dans l'effort qu'elle s'apprête à entreprendre, comme elle le dit elle-même, pour donner du sens à tout cela à Harvard, et je la prie de bien vouloir m'en informer quand elle y sera arrivée, pour autant qu'elle y arrive. Je crois que la gageure s'annonce difficile. Je voudrais aussi la remercier tout particulièrement de son engagement au service du Traité sur le commerce des armes. À partir de 2009, elle est devenue une de mes partenaires d'entraînement préférées sur cette question, et je la félicite, ainsi que le Royaume-Uni, de ce que l'Assemblée générale a fini par adopter le Traité.

J'en viens à présent à la question que je souhaite poser au représentant du Zimbabwe, qui s'est exprimé au nom du Groupe des 21.

J'espère que je n'ai omis aucun des points nombreux et familiers qu'il a abordés s'agissant de ce qui doit être fait dans le domaine du désarmement nucléaire, des mesures à engager, etc. Il a notamment déclaré que le Groupe des 21 appelait à la mise en œuvre du Plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010. Il y manquait un projet qui nous tient particulièrement à cœur et qui concerne l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Il va sans dire que chacun a le droit d'avoir une opinion et même de changer d'opinion, mais cette situation me trouble tout particulièrement, je dois l'avouer, parce que nous sommes actuellement occupés par deux documents majeurs. Le premier est le fameux document CD/1864, contenant un programme de travail que nous avons en fait adopté ici même en 2009, sous la présidence algérienne – membre bien connu du Groupe des 21 – et le deuxième est un autre programme de travail, qui a été présenté par l'Égypte, autre membre éminent du Groupe des 21, et qui n'a jamais été adopté.

Comme nous le savons tous, un de ces documents n'a pas été suivi d'effets, et l'autre n'a pas été adopté, suite à une objection. Je pense que la mission fondamentale que nous nous fixions à travers ces deux documents, dans le cadre de l'action de cette instance, était de préparer ou négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Tel est le sens profond des deux documents, que j'encourage chacune des personnes ici présentes à relire attentivement. Tel est le cœur du sujet. Nous aurions des discussions sur les autres thématiques importantes, et je serais le dernier à contester l'importance de ces thématiques, mais le cœur du sujet était bien celui dont je viens de parler. Pour une raison qui m'échappe, cet élément a bel et bien disparu des déclarations du Groupe des 21 depuis quelque temps. J'ai peut-être manqué quelque chose, auquel cas je vous prie de bien vouloir corriger mon erreur, mais la liste est si longue des choses qui, selon le Groupe des 21, doivent être faites dès maintenant – la Convention sur les armes nucléaires et tout ce qui va avec. Cette liste forme un saisissant contraste, du moins de mon point de vue, avec le document que cette instance a adopté en 2009 sans l'exécuter, et avec le document que nous avons presque adopté il n'y a pas si longtemps, le premier, je le répète, sous la présidence de l'Algérie et le deuxième sous la présidence de l'Égypte, pays qui sont tous les deux membres du Groupe des 21. Il n'en est plus question dans les déclarations du Groupe des 21. Je crois que la seule exception dans tout ce que j'ai entendu figurait dans la déclaration de la délégation syrienne, qui a indiqué que la question des matières fissiles n'était pas la seule qui se prêterait à des négociations. Pourtant, je le répète, nous sommes saisis de deux documents qui nous ont chargés de cette tâche. Je voudrais, en passant, faire une observation générale. Je n'ai jamais compris pourquoi les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires devraient avoir des réticences à l'égard d'une interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et à l'égard de l'idée de travailler à un traité sur cette question. Je n'ai jamais compris cela et ne le comprends toujours pas. Nous pouvons avoir des avis différents sur le point auquel telle ou telle question se prêterait à des négociations, mais je crois qu'aucun État partie au TNP ne devrait douter que cette question-là s'y prêterait.

Je me pose donc la question de savoir si je dois déduire des déclarations que j'ai entendues que le Groupe des 21 est en réalité en train de battre en retraite sur la question de la négociation d'une interdiction de la production de matières fissiles. Les membres du Groupe des 21 souhaitent-ils simplement revenir à la question d'une convention sur les armes nucléaires ? Je crois qu'il serait dans l'intérêt de chacun de savoir où nous en sommes. Nous ne pourrions jamais nous entendre sur un programme de travail s'il n'existe aucune compréhension commune de l'approche fondamentale que nous souhaitons adopter sur ce sujet.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de l'Allemagne de sa déclaration. L'orateur suivant est le représentant du Portugal, que j'invite à prendre la parole en application de l'article 34 du règlement intérieur.

M. Miranda Duarte (Portugal) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de rendre hommage à ma chère amie M^{me} Adamson, Ambassadrice du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et de lui souhaiter tout le meilleur pour l'avenir. S'il existe une personne capable de donner du sens à tout cela, si je puis dire, c'est certainement Jo Adamson ; je suis sûr que c'est elle la personne qu'il faut.

Je n'avais pas l'intention de prendre la parole aujourd'hui car pour l'essentiel, la position de ma délégation a été reflétée dans la déclaration faite au nom de l'Union européenne et dans celles d'autres orateurs. Toutefois, au vu de l'intervention de la Suisse et de l'ensemble de propositions présentées par l'Ambassadeur de la Suisse, il nous a semblé utile d'en appeler à l'ensemble des États membres de la Conférence pour qu'ils examinent ces propositions. Je dirais que beaucoup d'entre elles sont tout simplement

pleines de bon sens. Nous devons les examiner dans nos prochaines délibérations consacrées à cette thématique, car elles nous paraissent pertinentes pour l'avenir de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Portugal. L'orateur suivant sur la liste est le représentant de Cuba.

M. Romero Puentes (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, avant de donner lecture de ma déclaration, je voudrais réagir très brièvement aux observations et aux questions de l'Ambassadeur de l'Allemagne. Ce n'est évidemment pas à Cuba de répondre à ces questions, car nous n'avons pas reçu mandat du Groupe des 21 pour le faire, mais nous tenons à dire très clairement que le Groupe des 21 prend ses propres déclarations très au sérieux, au point qu'il vient juste de faire sa première déclaration de l'année en séance plénière, soit environ six mois après le début de la présente session de la Conférence. Le Groupe des 21 a conçu sa déclaration avec le plus grand sérieux, et le texte dont l'Ambassadeur du Zimbabwe a donné lecture correspond à ce qui, de l'avis du Groupe des 21, devait être dit. Cela constitue-t-il un pas en arrière ? En principe, nous pensons qu'il ne s'agit ni d'un pas en avant ni d'un pas en arrière. Le Groupe des 21 – on pourra toujours s'en assurer en parcourant tous les documents de travail qu'il a soumis – a toujours considéré le désarmement nucléaire comme une priorité. La priorité du Groupe des 21 n'a jamais varié. Le désarmement nucléaire est la première de ses priorités, même s'il a fait preuve de souplesse dans les travaux de la Conférence et dans l'examen des divers projets de programme de travail. Nous espérons que les autres groupes régionaux feront également montre de souplesse et qu'ils comprendront que le désarmement nucléaire constitue la première des priorités du Groupe des 21. Je ne vais pas entrer dans le détail, car je n'ai pas reçu mandat du Groupe des 21 pour le faire. Je vous donne à présent lecture de ma déclaration.

Monsieur le Président, Cuba réaffirme la nécessité de promouvoir le multilatéralisme comme principe de base des négociations sur le désarmement. Les solutions qui ont été adoptées à l'échelle multilatérale, conformément à la Charte des Nations Unies, offrent le seul moyen de régler durablement les questions concernant le désarmement et la sécurité internationale. La Conférence du désarmement joue un rôle fondamental dans le cadre du mécanisme de désarmement en négociant des traités universellement acceptables sur le désarmement ; si la Conférence n'existait pas, il faudrait la créer immédiatement.

Nous regrettons que la Conférence n'ait pas été capable d'entreprendre le moindre travail de fond depuis plus d'une décennie. Certains affirment que cette situation est le fait des méthodes de travail et du règlement intérieur de la Conférence. Cuba ne partage pas ce point de vue. Le fait que, pour la douzième année consécutive, la Commission du désarmement de l'ONU a une nouvelle fois conclu ses travaux sans pouvoir s'entendre sur des recommandations de fond n'est pas une simple coïncidence. De plus, chaque année, la Première Commission de l'Assemblée générale adopte des dizaines de résolutions qui ne sont tout simplement pas appliquées, notamment en ce qui concerne le désarmement nucléaire.

Cuba est favorable à l'idée d'améliorer le mécanisme du désarmement des Nations Unies, y compris la Conférence du désarmement, mais nous sommes convaincus que la paralysie qui touche actuellement une bonne partie du mécanisme du désarmement est principalement due à une absence de volonté politique de la part de certains États qui ne souhaitent pas véritablement progresser, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire. La Conférence doit adopter dès que possible un programme de travail équilibré et complet qui prenne en compte les priorités effectives dans le domaine du désarmement.

Cuba est disposée à négocier simultanément, à la Conférence du désarmement, un traité visant à éliminer et interdire les armes nucléaires, un traité interdisant une course aux armements dans l'espace, un traité instituant des garanties de sécurité effectives au bénéfice des États qui, comme Cuba, ne possèdent pas d'armes nucléaires, et un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Nous croyons que la Conférence du désarmement dispose de la capacité nécessaire pour s'engager dans de telles négociations avec l'accord de tous. Les modifications qu'il a été proposé d'apporter aux procédures seraient purement cosmétiques et ne répondraient pas à tous les intérêts de sécurité de tous les États membres. Dans le passé, le même règlement intérieur n'a pas empêché la Conférence de négocier et d'adopter des instruments internationaux importants, une réalité qui nous confirme dans la conclusion que l'évolution des circonstances est à l'origine de l'absence réelle de volonté politique parmi les grandes puissances, et plus particulièrement parmi les puissances nucléaires, qui ne souhaitent pas que le mécanisme du désarmement, dont la Conférence du désarmement fait évidemment partie, se mette en mouvement.

Le statu quo est bien commode pour certains États, qui tiennent les autres pour responsables du blocage de la Conférence du désarmement et qui, tout en déclarant leur intention de négocier, s'accrochent à leurs arsenaux nucléaires. Telle est la vérité. Ne nous y méprenons pas.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de Cuba de sa déclaration. L'orateur suivant est le représentant de la République islamique d'Iran.

M. Daryaei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de m'associer aux deux déclarations que l'Ambassadeur du Zimbabwe a prononcées au nom du Groupe des 21. Nous appuyons pleinement les éléments dont il a été question dans ces déclarations, la déclaration générale et la déclaration consacrée au désarmement.

Comme toute autre instance internationale, la Conférence du désarmement doit faire l'objet d'évaluations régulières. Lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale des Nations Unies a mis en place le mécanisme du désarmement. Il est primordial de résoudre les problèmes qui nuisent à son efficacité. La meilleure façon d'y parvenir est de convoquer une nouvelle session extraordinaire et de refondre l'ensemble du mécanisme du désarmement. C'est pourquoi nous sommes favorables à la convocation d'une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement, le plus tôt possible.

La Conférence du désarmement s'est illustrée dans le domaine du désarmement multilatéral, et elle a derrière elle un long parcours jalonné de réalisations marquantes s'agissant de la négociation d'instruments juridiquement contraignants qui forment à la fois le fondement et la substance du régime international de non-prolifération.

Le désarmement nucléaire est la raison d'être de la Conférence, et il est par conséquent regrettable que la contribution de cette instance au désarmement nucléaire ait été aussi mince et très largement en deçà des attentes de la communauté internationale. L'origine de ce problème ne se trouve pas dans la Conférence elle-même, mais dans l'absence, chez les États membres, de la volonté politique nécessaire pour faire avancer le désarmement nucléaire. La Conférence du désarmement demeure l'instance multilatérale unique de négociation dans le domaine du désarmement, et je ne vois aucune autre instance capable de la remplacer. Sa composition spécifique, son ordre du jour élargi et son règlement intérieur particulier lui confèrent un statut unique. Nous appuyons le renforcement de sa crédibilité et l'amélioration de son fonctionnement. Je crois qu'il est impossible de promouvoir le travail de la Conférence en modifiant la forme ou les

modalités de son règlement intérieur, non plus qu'en interprétant autrement le règlement intérieur. Il n'est pas inutile de rappeler non seulement que les traités multilatéraux existants ont été négociés par la Conférence suivant le même règlement intérieur, y compris la règle du consensus, mais aussi que la nature sensible des questions touchant à la sécurité des États et au désarmement nous oblige à adopter des règles similaires pour négocier des traités multilatéraux sur le désarmement dans d'autres enceintes.

Nous l'avons dit à maintes reprises à la Conférence, la véritable raison de l'inaction de la Conférence, depuis plus de dix ans, est à chercher dans l'absence de la volonté politique nécessaire pour éliminer la menace collective que les armes nucléaires font peser sur l'ensemble de la communauté internationale, renoncer à l'inertie et aux attitudes autocentrées et adopter enfin une approche noble fondée sur une sécurité concertée et durable. Les réticences persistantes à l'idée de faire à nouveau fonctionner la Conférence en commençant à négocier sur toutes les questions centrales s'expliquent principalement par cette absence de volonté politique, mais la Conférence n'a pas reçu pour mandat de maintenir un statu quo. Elle a été chargée de négocier des traités multilatéraux sur le désarmement, ce qui signifie précisément faire évoluer le statu quo. Si la Conférence avait accompli son mandat effectif en négociant une convention globale sur les armes nucléaires, le statu quo aurait été modifié et ceux qui avaient eu le privilège spécial d'être considérés comme possesseurs d'armes nucléaires auraient perdu leur avantage. Il existe donc de fortes réticences à l'idée de permettre à la Conférence d'accomplir son mandat, et tant que l'état d'esprit consistant à accorder du prix aux armes nucléaires persistera et que l'hypothèse d'une guerre froide perdurera, cette instance ne connaîtra aucune avancée dans l'accomplissement de son mandat. L'impasse actuelle n'est donc pas un problème de forme, mais un problème de fond ; elle n'a rien à voir avec un quelconque problème de procédure, mais elle est en revanche étroitement liée à l'absence de volonté politique et de progrès sur le front du désarmement. La Conférence n'a pas pour mission de traiter une seule question, et l'absence de consensus sur le champ des négociations et sur certaines questions ne saurait empêcher les délégations d'ouvrir des négociations sur les autres questions. Nous croyons que l'ouverture rapide, à la Conférence, de négociations sur une convention relative aux armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, le stockage, le transfert et l'emploi de ces armes et conduisant à leur destruction suivant un calendrier précis, constitue aujourd'hui la question la plus urgente dont doit s'occuper le mécanisme du désarmement. Si nous commençons ces négociations à la Conférence, nous serons en mesure, non seulement de traiter de façon globale et équilibrée toutes les thématiques centrales inscrites à son ordre du jour, mais aussi de revitaliser la Conférence et l'ensemble du mécanisme du désarmement.

En conclusion, je tiens une nouvelle fois à souligner que tous les États membres doivent faire preuve d'une ferme volonté politique et de la plus grande souplesse pour engager un travail de fond à la Conférence, ouvrir des discussions sur la possibilité d'élargir la composition de la Conférence et renforcer les liens de coopération entre la Conférence et les ONG impartiales ainsi que la société civile.

La proposition radicale visant à négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles en dehors de la Conférence n'est ni réaliste ni acceptable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran de sa déclaration. Le dernier orateur inscrit est le représentant de l'Égypte.

M. El-Atawy (Égypte) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de me redonner la parole. Je me suis exprimé lors des trois précédentes séances, ce qui n'est pas très habituel. Permettez-moi tout d'abord de dire au revoir à l'Ambassadrice du Royaume-Uni. Sa présence ici a été des plus utiles à nos discussions, et je la remercie de tout le travail accompli, de son amitié et de sa coopération sur tant de questions, y compris sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, une cause

qui, je le sais, lui tient particulièrement à cœur. Nous espérons qu'elle nous suivra depuis Harvard lorsque nous tiendrons enfin cette conférence qui, nous l'espérons, devrait normalement avoir lieu dans le courant de cette année.

Je n'avais pas l'intention de prendre la parole aujourd'hui, et je ne prétends en aucune façon m'exprimer au nom du Groupe des 21. Je crois même qu'il n'est pas nécessaire que l'un quelconque d'entre nous s'exprime au nom du Groupe des 21, tant nos déclarations sont claires quant à ce qu'elles disent et à ce qu'elles ne disent pas. Permettez-moi néanmoins d'apporter quelques précisions. Je ne vois rien dans les déclarations du Groupe des 21 qui marquerait un recul par rapport aux engagements pris par les États membres du Groupe des 21, que ce soit au sein de la Conférence du désarmement, dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (pour ceux qui y sont parties), ou ailleurs.

L'Égypte est un ardent défenseur du processus institué par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et du Plan d'action de 2010, mais aussi du document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000 – en particulier des 13 mesures pratiques qu'il renferme – et de celui de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995. Il en est issu dans chaque cas des conclusions auxquelles nous sommes attachés. Dans ce contexte, l'une des 13 mesures pratiques, qui a trait à l'ouverture, à la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, prévoit que le traité en question devra contribuer à la fois au désarmement nucléaire et à la non-prolifération nucléaire. Nous estimons que ce mandat est toujours d'actualité. C'est pourquoi tout travail qui serait entrepris pour traiter la question des matières fissiles, que ce soit dans cette enceinte ou ailleurs, devra l'être à la fois sous l'angle du désarmement nucléaire et sous celui de la non-prolifération nucléaire. Pour nous, cela inclut les stocks, mais c'est là une question entièrement distincte.

Une autre précision concernant le contenu du document CD/1933 : l'année dernière, nous avons partagé la présidence de la Conférence avec l'Allemagne et nous avons, en particulier, collaboré très étroitement avec l'Ambassadeur Hoffman. Il n'aura pas oublié que dans le document CD/1933 il n'était pas question d'un mandat de négociation sur les matières fissiles et d'un mandat de discussion sur les trois autres thématiques centrales. Si je me souviens bien, et il est toujours possible de se reporter à ce document, les mandats concernaient le traitement des éléments d'un traité sur les matières fissiles et le traitement des questions de désarmement nucléaire. Tels étaient les mandats contenus dans le document CD/1933/Rev.1.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Égypte. Il semble que l'Ambassadeur Hoffman soit largement parvenu à encourager les délégations à prendre part à une discussion très ouverte. C'est une bonne chose.

L'orateur suivant est le Zimbabwe.

M. Manzou (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Il me semble avoir suffisamment parlé pour aujourd'hui, dans les deux longues déclarations que j'ai faites au nom du Groupe des 21, mais pour ne pas décevoir notre collègue l'Ambassadeur Hoffmann, je voudrais juste dire quelques mots, et quand je dis quelques mots, c'est vraiment de quelques mots dont je parle, car mes collègues cubain et égyptien ont déjà répondu à son invitation à participer à un débat interactif.

Je voudrais revenir sur l'axe prioritaire que nous nous sommes efforcés de mettre en évidence dans les deux déclarations. L'élément sur lequel nous avons voulu mettre l'accent, et sur lequel le Groupe des 21 met en fait l'accent depuis le début de ces discussions, est la question du désarmement nucléaire, ce qui est apparu de manière tout à fait claire dans les déclarations. Je dois dire, dans un esprit de débat, que j'aurais attendu de l'Ambassadeur

Hoffmann qu'il saisisse les différents points que j'ai soulevés en ce qui concerne le désarmement nucléaire. J'imagine que ce sera le sujet d'un autre jour. Je distribuerai le texte des déclarations pour lui laisser le temps d'en prendre connaissance et de réagir aux observations que j'ai formulées en ce qui concerne les points que nous considérons comme réellement prioritaires. Toutefois, j'insiste sur le fait que la position du Groupe des 21 n'a pas varié et qu'elle a été très clairement formulée par les collègues qui m'ont précédé. Je précise également à l'intention de l'Ambassadeur Hoffmann que lorsque je me suis exprimé au nom du Groupe des 21 à propos du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, je m'exprimais au nom des États membres du Groupe des 21 qui sont parties au TNP.

Voilà ce que j'avais à dire pour le moment, et je suis d'accord avec les propos de mes collègues cubain et égyptien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Zimbabwe de sa déclaration. Je donne la parole à l'Ambassadeur de l'Allemagne.

M. Hoffmann (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je vous prie de m'excuser de prendre à nouveau la parole, mais je voudrais juste faire deux observations très brèves.

La première concerne l'intervention que vient de faire l'Ambassadeur du Zimbabwe. Il arrive que les déclarations soient en quelque sorte plus intéressantes par ce qu'elles ne disent pas. Dans ce sens, j'ai trouvé particulièrement intéressante l'absence de mention du projet d'interdiction de la production de matières fissiles.

Ma seconde observation s'adresse à mon collègue égyptien, et je confirme en effet que nous avons abondamment discuté de cette question l'année dernière. Nous faisons tous deux partie de la plateforme présidentielle de la session annuelle, et j'ai fait de mon mieux pour aider à faire intervenir un accord sur un programme de travail. Après avoir entendu ce qu'il vient de dire – j'ai toujours mon dossier avec moi et je consulte actuellement le document CD/1933/Rev.1 – je tiens à dire une seule chose : je serais ravi que nous nous mettions tous d'accord sur l'approche fondamentale consistant à traiter des questions de désarmement nucléaire et à établir un groupe de travail à cet effet, puis, comme indiqué dans le document CD/1933/Rev.1, que nous décidions d'établir un groupe de travail chargé de traiter des éléments d'un traité multilatéral interdisant la production de matières fissiles. Si cela pouvait être confirmé ici, je crois que la partie serait gagnée. C'est précisément ce qui me trouble : nous nous sommes, en fait, déjà mis d'accord sur cette approche de base. Je sais que l'idée ne suscitait pas l'enthousiasme général, mais l'essentiel ici n'est pas l'enthousiasme : le plus important est de nous mettre d'accord sur quelque chose. Nous n'avons pas à nous réjouir, mais simplement à nous mettre d'accord sur une approche nous permettant de nous mettre au travail. Si nous parvenions à nous mettre d'accord sur ces deux volets – sur leur conception, s'entend –, l'objectif serait atteint. C'est pourquoi je suis particulièrement troublé lorsque j'écoute ces longues déclarations. Nous en parlons ici depuis quatre ans – je suis arrivé juste après l'adoption du document CD/1864, et en prononçant mon discours inaugural, là-bas, j'ai pensé que nous étions près de trouver la solution et qu'il ne resterait plus qu'à l'appliquer. Or, les choses n'ont pas tourné ainsi. Et voilà que, soudainement, la solution semble s'être bel et bien volatilisée.

Voilà ce que j'avais à dire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Hoffmann. En effet, nous sommes tous ici pour rapprocher les points de vue et pour discuter de tout. C'est pour cela que nous sommes réunis ici.

L'orateur suivant est le représentant de l'Algérie.

M. Khelif (Algérie) (*parle en arabe*) : La délégation algérienne tient d'emblée à s'associer aux deux déclarations que l'Ambassadeur du Zimbabwe a prononcées au nom du Groupe des 21, l'une générale et l'autre spécifiquement sur le thème du désarmement

nucléaire. Elle saisit cette occasion de remercier chaleureusement l'Ambassadrice du Royaume-Uni de ses contributions, qui ont enrichi les travaux de la Conférence. Nous lui souhaitons le plein succès dans sa vie professionnelle et dans sa vie privée.

Tout comme les délégations allemande et égyptienne, la délégation algérienne n'a pas préparé de déclaration sur la question de la revitalisation de la Conférence du désarmement, car l'Algérie a exprimé sa position de manière très détaillée l'année dernière et en d'autres occasions. Cependant, après avoir écouté les autres déclarations et les propositions qui ont été présentées, nous voudrions simplement soulever un certain nombre de points qui nous paraissent dignes d'intérêt.

Tout processus engagé dans le but de réformer et de revitaliser une institution ou une instance quelle qu'elle soit doit commencer par un examen attentif destiné à déceler les véritables raisons qui se cachent derrière son dysfonctionnement. Cet examen, qui peut montrer la voie vers des solutions, doit se faire suivant deux lignes fondamentales. La première est politique : Quelles sont les circonstances politiques qui empêchent l'institution de fonctionner et de jouer son rôle ? La deuxième est institutionnelle ou procédurale : Le dysfonctionnement est-il réellement imputable à des questions de procédure ? Comme l'Algérie l'a déjà fait savoir, nous demeurons persuadés que les raisons réelles et fondamentales qui nous empêchent de progresser à la Conférence sont des raisons politiques. Nous ne pensons pas que des réformes de procédure nous aideront à trouver des solutions. Elles nous aideront peut-être à établir les faits, mais lorsque nous nous attaquerons aux questions de fond, nous nous heurterons aux mêmes problèmes qu'auparavant. En conséquence, toute étude du problème et tous moyens proposés pour remédier à la situation doivent être perçus dans le contexte global de l'impasse qui paralyse le désarmement nucléaire multilatéral, sachant que la Conférence du désarmement ne forme qu'une partie du problème. Si nous voulons résoudre ce problème, nous devons le faire dans le cadre de la Conférence en traitant les facteurs qui nous empêchent de progresser sur le désarmement nucléaire.

S'agissant des propositions présentées par un certain nombre de délégations, particulièrement en ce qui concerne la règle du consensus, nous considérons qu'une évolution positive de taille est intervenue dans la perception que certaines délégations avaient de la règle du consensus, laquelle ne doit pas être appliquée de façon excessive. Je dis cela car je participe aux travaux de la Conférence depuis 2004, avec une interruption de deux ans, soit environ sept ans. J'ai donc pu observer l'évolution des majorités et des minorités à la Conférence, les propositions qui y ont été faites et les délégations qui les ont approuvées ou qui s'y sont opposées. Les délégations qui s'opposaient aux propositions invoquaient invariablement la règle du consensus, affirmant qu'elle constituait un droit pour tout État. Nous sommes heureux de constater que cette vision de la règle du consensus a légèrement évolué, et nous espérons que cet état d'esprit positif se manifesterà non seulement en ce qui concerne cette question, mais aussi dans toutes les questions dont la Conférence est saisie.

Une autre question qui a été posée était celle de savoir s'il était préférable de choisir ou d'élire le Président plutôt que d'avoir une présidence tournante, comme c'est aujourd'hui le cas. Il ressort de notre expérience que pas un seul Président de la Conférence n'a été en mesure d'accomplir son mandat du fait de la taille modeste de sa délégation. Au contraire, les Présidents ont tous fait preuve d'un grand dévouement dans l'exercice de leur mandat. En tout état de cause, le rôle de la présidence de la Conférence consiste principalement à coordonner les travaux, plutôt qu'à les présider. Nous croyons par conséquent que la présidence tournante reflète le principe d'égalité des États qui prévaut à l'Assemblée générale des Nations Unies, et nous espérons qu'elle sera maintenue tant que tous les États membres de la Conférence n'auront pas eu la possibilité de servir ainsi la communauté internationale dans le domaine du désarmement.

S'agissant de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement, nous, membres du Groupe des 21 (je ne m'exprime pas au nom du Groupe des 21, mais j'exprime la position de l'Algérie dans le contexte du Groupe des 21) pensons que la question doit être traitée de façon à nous permettre de rendre cette institution plus démocratique dans le cadre de la démocratisation des institutions internationales. En attendant que cette question soit réglée, les États observateurs ont la possibilité de participer aux travaux de la Conférence en exposant leurs positions, en soumettant des documents de travail et en prononçant des déclarations sur toutes les questions en discussion. Leur statut d'observateur ne les empêche pas de participer aux travaux de la Conférence de la même façon que les États membres, en attendant que la question de l'élargissement de la Conférence du désarmement soit réglée.

S'agissant de la participation de la société civile et des ONG aux travaux de la Conférence, nous avons pris part, au cours de ces dernières semaines, aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée que l'Assemblée générale a chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Cette expérience, des plus instructives, a apporté la démonstration de l'utilité de l'engagement et de la participation de la société civile et des ONG. Nous ne comprenons pas pourquoi la Conférence n'ouvre pas ses portes et ses fenêtres afin d'entendre ce qu'elles ont à nous dire et, ainsi, d'alimenter et d'éclairer nos discussions par des points de vue différents sur les questions se rapportant au désarmement nucléaire. La société civile joue un rôle important dans toutes les enceintes internationales, sauf à la Conférence du désarmement, qui manque par conséquent de l'élan dont bénéficient les autres instances internationales. Nous pouvons, bien entendu, développer la participation de la société civile aux travaux de la Conférence en reflétant son rôle, qui est différent de celui des gouvernements. La Conférence peut par conséquent ouvrir ses portes aux ONG.

Enfin, nous tenons à remercier l'Ambassadeur de l'Allemagne de sa déclaration qui, comme vous l'avez observé, Monsieur le Président, a animé et stimulé notre débat. Nous tenons, à l'image du coordonnateur du Groupe des 21 et des délégations égyptienne et cubaine, à souligner que les déclarations du Groupe des 21 sont avant toute autre chose consensuelles et qu'elles reflètent un consensus de base au sein du Groupe des 21, tout en prenant en compte la nature particulière de chaque État. Certains États sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, d'autres ne le sont pas. C'est pourquoi les déclarations reflètent bien un consensus au sein du Groupe des 21, mais ne sont en aucun cas le signe d'une dérogation des États membres du Groupe du 21 qui sont parties au TNP à leurs obligations au titre de ce Traité ou de tout autre traité international.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de l'Algérie de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Cela ne semble pas être le cas.

Au cours de la présente séance plénière, les délégations ont eu l'occasion d'exprimer leur position et leurs avis sur l'importante question de la revitalisation de la Conférence du désarmement, ainsi que sur les questions se rapportant à la Conférence. Le débat sur cette question a été très utile. Certaines délégations ont souligné que le manque de volonté politique restait le problème majeur de la Conférence, alors que d'autres ont affirmé que le règlement intérieur constituait une de ses difficultés principales. Plusieurs délégations ont estimé que, puisque la Conférence faisait partie du mécanisme mis en place par l'Assemblée générale lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, il fallait s'en remettre à une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale pour régler la question de la revitalisation de la Conférence.

Plusieurs délégations se sont exprimées sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence. La participation de la société civile aux travaux de la Conférence a également été abordée par les délégations.

Avant de lever la séance, permettez-moi de vous informer de mes intentions pour les jours à venir. Je poursuivrai cette semaine mes consultations intensives avec les groupes régionaux, et tous les États membres seront informés des résultats de ces consultations. Nous nous réunirons en séance plénière dans la matinée du mardi 18 juin 2013 et, à cette occasion, la Conférence accueillera une délégation de haut niveau dirigée par le Ministre indien des affaires étrangères. Les délégations auront par ailleurs la possibilité de s'exprimer sur les questions relatives au vote à la Conférence du désarmement.

Vendredi prochain 21 juin 2013, nous nous réunirons pour la dernière séance plénière sous présidence iranienne, et j'espère être en mesure de vous présenter une argumentation consensuelle ou un point de l'évolution de la situation concernant les travaux de la Conférence.

Nos travaux d'aujourd'hui sont à présent terminés. La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu mardi prochain 18 juin 2013, à 10 heures.

La séance est levée à 12 h 55.